

AGROCAMPUS  
OUEST

CFR Angers

CFR Rennes



Année universitaire : 2014-2015

Spécialité :

Paysage

Spécialisation (et option éventuelle) :

Ingénierie des Territoires

### Mémoire de Fin d'Études

- d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

# Comment mener à bien une sensibilisation paysagère en CAUE ?

Le cas des paysages du Pardiac

Par : Camille DE RESSEGUIER



**Soutenu à Angers, le 18 septembre 2015**

#### **Devant le jury composé de :**

Présidente : Elise Geisler, enseignant chercheur à Agrocampus-ouest

Maître de stage : Laetitia Ricaud-Laffitte, paysagiste au CAUE32

Enseignant référent : David Montebault, enseignant chercheur à Agrocampus-ouest

*Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST*



## Fiche de confidentialité et de diffusion du mémoire

### **Confidentialité :**

Non  Oui si oui :  1 an  5 ans  10 ans

Pendant toute la durée de confidentialité, aucune diffusion du mémoire n'est possible<sup>(1)</sup>.

A la fin de la période de confidentialité, sa diffusion est soumise aux règles ci-dessous (droits d'auteur et autorisation de diffusion par l'enseignant).

Date et signature du maître de stage<sup>(2)</sup> :

### **Droits d'auteur :**

L'auteur<sup>(3)</sup> autorise la diffusion de son travail

Oui  Non

Si oui, il autorise

la diffusion papier du mémoire uniquement(4)

la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

la diffusion papier et électronique du mémoire (joindre dans ce cas la fiche de conformité du mémoire numérique et le contrat de diffusion)

Date et signature de l'auteur :

### **Autorisation de diffusion par le responsable de spécialisation ou son représentant :**

L'enseignant juge le mémoire de qualité suffisante pour être diffusé

Oui  Non

Si non, seul le titre du mémoire apparaîtra dans les bases de données.

Si oui, il autorise

la diffusion papier du mémoire uniquement(4)

la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

la diffusion papier et électronique du mémoire

Date et signature de l'enseignant :

(1) L'administration, les enseignants et les différents services de documentation d'AGROCAMPUS OUEST s'engagent à respecter cette confidentialité.

(2) Signature et cachet de l'organisme

(3).Auteur = étudiant qui réalise son mémoire de fin d'études

(4) La référence bibliographique (= Nom de l'auteur, titre du mémoire, année de soutenance, diplôme, spécialité et spécialisation/Option)) sera signalée dans les bases de données documentaires sans le résumé



## Remerciements

Je tiens à remercier chaleureusement Laetitia Ricaud-Laffitte ma tutrice ainsi que toute l'équipe du CAUE 32 pour le bon déroulement de mon stage. Ils ont toujours été disponibles pour me conseiller sur les différents projets que j'ai pu mener et pour m'orienter sur la rédaction du présent mémoire. Je les remercie également pour la confiance qu'ils m'ont accordée pour la réalisation de projets de manière autonome.

Merci à Philippe pour l'initiation à l'aquarelle et les discussions philosophiques,

Merci à Cathy, Céline, Domi pour leur bonne humeur quotidienne avec l'accent chantant,

Merci à Fred pour les sorties CAUE aux quatre coins du département,

Merci à Adrien et Julie, urbanistes en herbe pour nos échanges entre futurs professionnels et nos excursions festives et gastronomiques, en particulier les courses landaises.

Je remercie David Montembault pour son encadrement pour ce stage de fin d'étude, mais aussi pour ses enseignements et les temps d'échanges à l'école, toujours très enrichissants,

Merci à Marie-Claude Asseray pour son accompagnement au cours de ces belles années passées à Agrocampus-ouest, pour son enthousiasme et sa bienveillance au quotidien,

Merci à Brigitte Dubier pour sa contribution, toujours avec le sourire, au bon déroulement de l'année «IT 2014-2015»,

Merci à tous mes camarades de promo IT pour la joie et les projets partagés,

Je remercie Marie et Perrine pour leurs conseils avisés, nos échanges de bonnes pratiques et nos relectures mutuelles,

Enfin un grand merci à toute ma famille et mes amis pour leur soutien sans faille tout au long de mon parcours scolaire,

Et, Guilhem ...



# Sommaire

<b>Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>I. Intérêts et objectifs de la sensibilisation paysagère.....</b>	<b>3</b>
<b>A. La « sensibilisation paysagère », une notion à différents degrés.....</b>	<b>3</b>
1. Que signifie « sensibiliser à » ? (Définitions confrontées, processus de sensibilisation, transmission , vulgarisation) .....	3
2. Les différents degrés de la sensibilisation paysagère.....	5
3. Distinguer sensibilisation paysagère et médiation paysagère.....	8
<b>B. L'acquisition d'une culture paysagère commune .....</b>	<b>9</b>
1. Partager un langage commun .....	9
2. S'émerveiller, la première étape pour (re)découvrir son territoire .....	10
3. S'approprier pour ensuite agir .....	11
<b>C. Le CAUE, acteur légitime pour mener cette mission de sensibilisation.....</b>	<b>12</b>
1. Un ancrage local fort .....	13
2. Une interdisciplinarité permettant le croisement des regards.....	14
3. Une empathie et une certaine liberté .....	15
<b>II. Méthode pour une sensibilisation paysagère efficace .....</b>	<b>16</b>
<b>A. Adapter la sensibilisation paysagère à chaque public.....</b>	<b>16</b>
1. Elus locaux, le public cible pour des projets de territoire réfléchis et de qualité .....	17
2. Citoyens-habitants, les acteurs essentiels pour une prise de responsabilités envers les paysages du quotidien .....	18
3. Scolaires-touristes, des publics sujets à l'émerveillement pour une ouverture d'esprit élargie .....	20
<b>B. Les temps de la sensibilisation paysagère .....</b>	<b>22</b>
1. Sensibilisation et projet de paysage .....	22
2. La sensibilisation, un processus long, requérant organisation et endurance .....	24
<b>C. Quels outils de sensibilisation pour une adéquation public/temps ?.....</b>	<b>25</b>
1. Importance des mots et du discours.....	26
2. Outils pratiques : des idées, des mises en œuvre, des critiques.....	27
3. Sensibilisation directe ou indirecte .....	31



<b>III. Sensibilisation pratiquée, le cas concret du Pardiac.....</b>	<b>32</b>
<b>A. Contexte de l'étude : un « petit morceau d'Astarac », en quête de reconnaissance.....</b>	<b>32</b>
1. L'unité paysagère du Pardiac, l'échelle du terrain .....	32
2. Destination grand public.....	33
<b>B. Démarche adoptée : une pédagogie du paysage <i>par et pour</i> le Pardiac .....</b>	<b>34</b>
1. Conception d'une publication sur les paysages du Pardiac .....	34
2. « Paysages in Pardiac » : balade paysagère, atelier et causerie .....	35
3. Une combinaison d'outils pédagogiques : des illustrations graphiques appuyant le discours.....	36
<b>C. Analyse critique .....</b>	<b>38</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>40</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>42</b>
<b>Sitographie.....</b>	<b>44</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>45</b>



## Liste des abréviations

- ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- APPORT (projet) : Agriculture, Paysage, Projet, Outil, Réseau, Territoire
- CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
- CA : Conseil d'Administration
- CCT : Communauté de Commune de la Ténarèze (Gers)
- CEP : Convention Européenne du Paysage
- CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
- DATAR : Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
- DDT : Direction Départementale des Territoires
- DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- FNCAUE : Fédération Nationale des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement
- IGN : Institut Géographique National
- IPG : Inventaire des Paysages du Gers
- JIM : Jazz In Marciac
- LOADDT : Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire
- MEEDDM : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, aujourd'hui remplacé par le MEDDE : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie
- OPNP : Observatoire Photographique National du Paysage
- OPP : Observatoire Photographique du Paysage
- PIM : Paysages in Marciac
- PLU : Plan Local d'Urbanisme
- PNR : Parc Naturel Régional
- SRU : Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain
- STAP : Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
- UNEP : Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage
- URCAUE : Union Régionale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement



## Glossaire

### ➤ **Eduquer**

Eduquer, du latin *educacio*, dérivé de *ex-ducere*, qui veut dire « conduire hors de », c'est-à-dire développer, faire acquérir quelque chose à quelqu'un. Si l'éducation est envisagée comme une formation, la définition est selon le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL) [1], « l'art de former une personne, spécialement un enfant ou un adolescent, en développant ses qualités physiques, intellectuelles et morales, de façon à lui permettre d'affronter sa vie personnelle et sociale avec une personnalité suffisamment épanouie ». C'est former et enrichir l'esprit d'une personne. C'est aussi comme la transmission, un processus vertical où l' « éducateur » apporte les ressources nécessaires à la personne qu'il a en face de lui. Cela sous-entend un rapport hiérarchique comme « professeur/élève », « éducateur-formateur/stagiaires »,...

En nous recentrant sur le domaine du paysage qui nous intéresse dans ce mémoire, nous constatons qu'il existe de plus en plus de propositions, de structures qui offrent une « éducation paysagère », ou une « éducation environnementale », ... Citons par exemple les centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE) ou les centres de découverte et d'éducation à la nature, les centres culturels, qui proposent des programmes éducatifs traitant du paysage, de l'environnement et se servent également du paysage comme support et/ou source d'inspiration pour l'enseignement. Ces structures (associatives ou professionnelles) proposent leurs services éducatifs aux enseignants des écoles ou d'autres lieux d'éducation. Elles les accompagnent pour monter des projets de classe ou d'établissement, en plaçant le paysage au cœur du projet. Mentionnons en exemple, la Manufacture des Paysages [2], association dans l'Hérault (34), possédant un service éducatif qui aborde des questions liées à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage. Avec une démarche participative et éducative, elle essaye d'interpeller et surtout d'impliquer les populations pour les inciter à passer du rôle de spectateur à celui d'acteur du territoire.

### ➤ **Enseigner**

Une confusion est souvent faite entre éduquer et enseigner. Et pour bon nombre d'auteurs, la limite est plus ou moins nette entre les deux termes. Enseigner c'est transmettre un corpus de connaissances aux futures générations. Eduquer est plus général, il englobe l'enseignement mais ne s'y limite pas. En effet l'enseignement, ayant comme synonyme l'instruction, est relatif aux purs savoirs et savoir-faire (instruction technique). L'éducation, elle, comprend en plus les capacités relationnelles, morales, intellectuelles, pour faire de l'enfant un citoyen responsable. Enseigner vient du latin *insignare*, il y a la notion de *signes* qui sont utilisés pour transmettre les connaissances, faisant référence aux signes du langage écrit ou oral.

### ➤ **Unité paysagère**

« Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ces caractères. » (Roche, 2007)

➤ **Entité paysagère**

« Une entité paysagère est un sous-ensemble du territoire perçu comme cohérent. Elle se caractérise par des caractères géomorphologiques propres et des modes d'occupations humaines relativement homogènes. Ses limites peuvent être franches comme floues et progressives. Le nom d'une entité paysagère peut se confondre avec celui d'une région naturelle. Il peut aussi se référer à une dimension historique d'un pays ou d'un terroir. Son nom traduit souvent un sentiment d'appartenance des habitants à leur territoire. Au sens de la Convention Européenne du Paysage, l'entité paysagère regroupe plusieurs unités de paysages. » Définition proposée par le CAUE du Lot [3].

➤ **Terroir**

Selon le dictionnaire Larousse, le terroir est une « province, campagne considérées comme le refuge d'habitudes, de goûts typiquement ruraux ou régionaux : *Un écrivain du terroir.* » (Larousse, 2011)

## Liste des Annexes

**Annexe I** : Composition et organisation du CAUE32

**Annexe II** : Les Jeudis du CAUE32, Calendrier 2014-2015

**Annexe III** : Bloc diagramme théorique de la vallée dissymétrique dans le Gers

**Annexe IV** : Bloc diagramme de la Plaine de l'Arros

**Annexe V** : Bloc diagramme du Cœur du Pardiac

**Annexe VI** : Extraits de la Publication pour sensibiliser le grand public

**Annexe VII** : Présentation du Réseau Paysage Midi-Pyrénées

**Annexe VIII** : Itinéraire de la balade paysagère « Paysages In Pardiac », journée du 28 juillet 2015

**Annexe IX** : Extraits de la conférence PIM, du 28 juillet 2015

**Annexe X** : Aquarelle sensibilisatrice : « Ce pied de l'Astarac, tourné vers l'Adour »



## Liste des figures

<a href="#">Figure 1</a> : Schéma "sensibilisation paysagère" .....	p3
<a href="#">Figure 2</a> : Schéma "transmission" .....	p4
<a href="#">Figure 3</a> : Acteurs et "sensibilisateurs" du paysage.....	p6
<a href="#">Figure 4</a> : Articulation entre sensibilisation et niveaux de participation.....	p7
<a href="#">Figure 5</a> : Carte d'occupation du territoire national par les CAUE en 2013.....	p13
<a href="#">Figure 6</a> : Sensibilisation à Ordan Larroque.....	p18
<a href="#">Figure 7</a> : Extrait vidéo de sensibilisation.....	p19
<a href="#">Figure 8</a> : Regarder le paysage avec des filtres de couleur, installation « clés des champs » en Ténarèze.....	p21
<a href="#">Figure 9</a> : Nuage de mots ressortis de l'enquête de la DATAR « Destinations Campagnes », 2013.....	p22
<a href="#">Figure 10</a> : Les phases du projet de paysage.....	p23
<a href="#">Figure 11</a> : Sensibilisation et projet de paysage.....	p24
<a href="#">Figure 12</a> : Différentes images derrière le même terme « espace public ».....	p26
<a href="#">Figure 13</a> : Carte sensible des paysages fluviaux « de Paris au Havre », d'Ingrid Saumur.....	p29
<a href="#">Figure 14</a> : Entités et unités paysagères du Gers.....	p32
<a href="#">Figure 15</a> : Le Pardiac à la charnière de 3 entités mais résolument Astarac.....	p32
<a href="#">Figure 15</a> : Bloc diagramme du Coeur du Pardiac.....	p33
<a href="#">Figure 17</a> : Balade "Paysages in Pardiac", extrait lettre d'information-août 2015 d'Arbre et Paysage 32.....	p35
<a href="#">Figure 18</a> : Le Pardiac, « ce pied de l'Astarac tourné vers l'Adour ».....	p37
<a href="#">Figure 19</a> : Photo de la vallée du Lys prise par drone .....	p37
<a href="#">Figure 20</a> : Schéma-Bilan sensibilisation paysagère.....	p40



## Introduction

Dans la première moitié du XXème siècle, les politiques d'aménagement du territoire et les outils de planification associés étaient principalement attachés à un cadre protectionniste pour les monuments puis pour les paysages « exceptionnels » (Loi sur la protection des monuments naturels et des sites de 1906 et 1930, création des parcs nationaux en 1960...). Progressivement, ils ont permis la prise en compte des paysages du quotidien. En 1977, avec la loi sur l'Architecture, les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) sont créés. La loi Paysage de 1993, puis la Convention Européenne du Paysage (CEP) de 2000 (entrée en vigueur en France en 2006), mettent encore plus en avant le paysage dans la législation française. Plus récemment, le projet de loi Biodiversité, adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale le 24 mars dernier, prolonge et renforce le texte de la loi Paysage quant à la prise en compte de tous les paysages. Cette prise en considération progressive du paysage par les législateurs a esquissé une intégration plus systématique de la dimension paysagère dans les démarches d'aménagement.

Aujourd'hui, le paysage est au centre de nombreuses problématiques et la prise de conscience réelle des acteurs du territoire (élus, aménageurs, citoyens,...) face à ces questions paysagères demeure un enjeu fort pour accompagner l'évolution du cadre de vie. En effet, la *demande sociale* (Luginbühl, 2001) s'exprime de plus en plus par le « paysage ordinaire ». Il ne s'agit plus simplement de le sauvegarder mais il faut le gérer et l'aménager car les populations revendiquent des paysages « à vivre ». Et, nous assistons de plus en plus à une augmentation des procédures de participation, à une volonté d'intégrer les populations dans les décisions concernant leur espace de vie (Article 5c de la CEP). Le paysage devient un levier au cœur des projets de territoire car il investit de plus en plus les politiques locales, au plus près des « *territorialités habitantes* » (Sgard, 2010)

Devant ces défis « paysagers » qu'il nous incombe d'engager, le CAUE est un des acteurs clé pour orienter notre regard, nos actions sur le territoire et s'appropriier l'avenir de nos paysages. Créé suite à la loi sur l'Architecture de 1977, chaque CAUE est un organisme départemental de conseil, de formation, de sensibilisation et d'information, de rencontres et d'initiatives, ouvert à tous les publics, collectivités territoriales et particuliers. Il a pour vocation de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère. *«La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public...En conséquence (...) des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement sont institués » (Légifrance) [4].*

Assumant des missions de service public mais dans un cadre et un esprit associatif, le CAUE a une position atypique dans les structures administratives françaises. Différentes questions se posent alors :

- Comment le CAUE peut « agir » efficacement sur les paysages du quotidien sans posséder (directement) d'outil juridique et d'outil financier ?
- Quels sont les moyens aux mains du CAUE pour faire adhérer les différents publics et partenaires à cette « cause paysagère » ?

Hypothèse : une première réponse se trouve dans la « sensibilisation paysagère ». La sensibilisation est le préalable à l'action. Elle est la base nécessaire à l'élaboration de projets de territoire partagés.

Notons dès cette introduction, que la "sensibilisation paysagère" peut revêtir deux dimensions :

1 - La sensibilisation PAR le paysage pour sensibiliser les acteurs à un projet de territoire cohérent, à des questions environnementales, économiques, etc. Le paysage possède en effet une vertu médiatrice, et devient un outil intéressant pour son côté fédérateur et consensuel. « *Ainsi, le paysage n'est pas ce qui peut mettre tout le monde d'accord, mais il est celui qui peut mettre une diversité de personnes à discuter ensemble de leurs façons de voir, à examiner les tensions existantes et à prendre conscience que l'avenir est ouvert* » (Le Floch et al., 2011). Le paysage est une entrée du territoire. C'est sensibiliser AU territoire PAR le paysage.

2 - La sensibilisation POUR le paysage comme dans le cas de la préservation de paysages d'exception (Opérations "Grand Site", classement UNESCO, etc.), emblématiques d'une région mais aussi dans le cas de la valorisation et la gestion des paysages ordinaires (maintien des haies champêtres, qualité architecturale, etc.). C'est sensibiliser à l'intérêt d'un modèle de paysage que l'on juge important, mais avec le risque de figer des formes, de « muséifier » les paysages en bloquant leurs évolutions.

Dans le cadre de ce mémoire, c'est la première dimension que nous invoquerons plus particulièrement, pour nous demander :

### **Comment mener à bien une sensibilisation paysagère en CAUE ?**

Cette problématique sur la sensibilisation paysagère est traitée à la lumière de mes expériences en CAUE, c'est le cadre que je me suis donné, d'où l'ajout du terme « en CAUE » à cette formulation et au titre de ce présent travail.

Nous reviendrons dans un premier temps sur l'intérêt de la sensibilisation paysagère et les objectifs qui la motivent, puis nous essayerons d'apporter quelques points méthodologiques pour conduire ce processus, pour dans un troisième temps présenter une étude de cas autour des paysages du Pardiac où une sensibilisation paysagère a été pratiquée et qui a été la mission principale du stage de fin d'étude menant à ce mémoire.

## I. Intérêts et objectifs de la sensibilisation paysagère

### A. La « sensibilisation paysagère », une notion à différents degrés

Ce présent mémoire en s'intéressant à la sensibilisation paysagère implique dans un premier temps de (re)questionner ce terme galvaudé, de poser quelques définitions et de comprendre les articulations entre différentes notions.

#### 1. Que signifie « sensibiliser à » ? (Définitions confrontées, processus de sensibilisation, transmission, vulgarisation)

##### ➤ Sensibiliser

Dans une définition générale, « sensibiliser quelqu'un à quelque chose », c'est le rendre **sensible, réceptif, attentif** à un propos ou à un objet (plus ou moins abstrait). La sensibilisation a pour but de susciter l'**intérêt** d'une personne ou d'un groupe de personnes, concernant un sujet pouvant être éloigné de leurs préoccupations. Quand on évoque le sensible, on fait appel au ressenti de la personne, à ses sentiments, pour la « toucher » au plus profond de son être, qu'il se produise en elle un mouvement, une **prise de conscience**. La sensibilisation paysagère serait alors l'action de rendre sensible quelqu'un au paysage.

Finalement, cela ressemblerait à une **trajectoire**, qu'un émetteur essaye d'impulser pour qu'il se produise une **interaction** entre un public (récepteur) et le paysage. (Figure 1)

Pour beaucoup, il s'agit d'un processus vertical qui s'apparente à de la transmission comme le serait l'éducation : une relation où il y a celui qui donne la connaissance et celui qui la reçoit. Alors, quelles différences existe-t-il entre les termes: « sensibiliser », « transmettre », « vulgariser » ?

(Nous avons également étudié les termes « éduquer » et « enseigner » pour enrichir la réflexion, les définitions sont données dans le glossaire.)

##### ➤ Transmettre

Transmettre, c'est l'action de faire passer quelque chose à quelqu'un. En voici quelques synonymes : communiquer, faire connaître, porter à connaissance, diffuser, transférer, insuffler, révéler,... Tous renvoient à l'idée d'un mouvement, une dynamique entre deux personnes : *Transmettre des connaissances*.

Il faut donc dans un schéma classique : un émetteur, un « objet » à transmettre et un récepteur. Cette démarche de transmission peut s'effectuer en différentes étapes et use de divers moyens pour les réaliser.

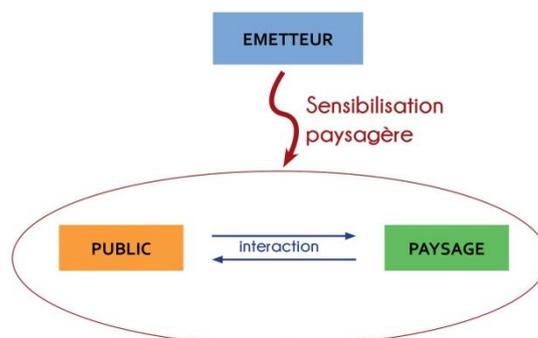


Figure 1: Schéma "sensibilisation paysagère"  
Auteur : C.de Rességuier

Dans notre cas de « sensibilisation paysagère », l'objet à transmettre est le paysage (Figure 2). Cependant, de par sa double nature à la fois « *objet concret constitué de nature plutôt végétale ou physique et d'éléments naturels et artificiels* » et « *objet abstrait qui renvoie au visuel, à l'esthétique, à des sentiments ou des émotions ou encore des valeurs sociales* » (Luginbühl, 2001), le paysage peut être à la fois **l'objet transmis** et le **support de la transmission** (« paysage-outil »). Support pour des messages qui peuvent être d'ordres divers : économique, politique, environnementaux,... Il aide en effet à comprendre le territoire et ce grâce à sa dimension transversale qui permet « *d'aborder une diversité d'enjeux avec une pluralité d'acteurs* » (Davodeau et al., 2014).

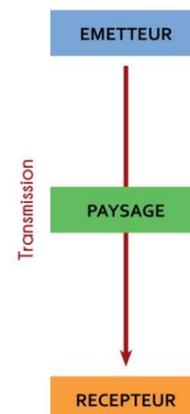


Figure 2 : Schéma "transmission"  
Auteur : C.de Rességuier

En effet le paysage, comme nous l'avons rappelé en introduction, possède cette propriété d'offrir un espace d'échanges entre les différents acteurs. Il a cette faculté à rassembler car il est porteur d'un regard. La définition de paysage proposée par la Convention Européenne du Paysage (CEP), résume d'ailleurs cette potentialité dans l'article 1a. : « **Partie du territoire telle que perçue par les populations et dont le caractère résulte de la combinaison de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations** » (MEDD, 2007)

Ainsi, le paysage offre un support matériel de lectures et de dialogues. Cependant, les lectures ne sont pas forcément les mêmes pour tous les acteurs. Chacun de nous porte un regard particulier sur le paysage, en fonction de nos pratiques, de notre histoire, de nos préoccupations... Et comme le souligne Anne Sgard : « *Reconnaître les paysages ordinaires suppose d'accepter la diversité des regards, des pratiques, des valeurs* ». (Sgard, 2014)

Il en ressort là, tout l'enjeu de la sensibilisation paysagère pour faire émerger une culture paysagère commune et donner à chacun la possibilité d'échanger sur l'avenir du territoire, en leur ayant fourni en amont quelques clés de compréhension et les connaissances suffisantes pour y parvenir.

Pour un public non averti, profane en termes de connaissances sur les paysages, la vulgarisation peut être mobilisée judicieusement.

#### ➤ *Vulgariser*

Selon le dictionnaire du Larousse, vulgariser, c'est « *mettre à la portée du plus grand nombre, des non-spécialistes, des connaissances techniques et scientifiques* ». La vulgarisation, c'est le lien de transmission que crée volontairement un spécialiste vers un public novice sur un sujet complexe donné. Elle permet de donner un langage commun, que le non-spécialiste pourra s'approprier pour échanger avec le « savant ». La vulgarisation paysagère est donc une forme de transmission pédagogique des connaissances sur les paysages. C'est faire comprendre avec des mots simples, des notions complexes ou des termes spécifiques.

#### ➤ *Articulation des termes entre eux*

Nous retiendrons alors, pour la suite de ce mémoire, que la sensibilisation paysagère passe par la transmission des connaissances sur le paysage, mais aussi par la transmission des savoir-faire et des savoir-être. Cette transmission veut se faire dans une démarche pédagogique, c'est à dire en utilisant la vulgarisation. Tout de même, une question peut être,

soulevée : est-il possible de sensibiliser sans vulgariser ? La vulgarisation paysagère, apporte-t-elle une plus value en fonction des différentes populations rencontrées ?

Nous allons voir que nous pouvons distinguer différents degrés de sensibilisation paysagère.

## 2. Les différents degrés de la sensibilisation paysagère

Différents degrés de sensibilisation se distinguent en fonction du message que nous souhaitons faire passer (de la réponse « à **quoi** voulons-nous sensibiliser ? ») et de ce fait, à l'implication de l'émetteur qui va plus ou moins insister, aller loin dans le processus de transmission en termes de connaissances et d'orientations apportées au(x) récepteur(s).

Le premier degré de sensibilisation est celui qui sensibilise, de manière très générale, à la question du paysage, au système de relations qui le compose, et à ses évolutions. C'est tout d'abord, essayer d'apporter une réponse à la question « Qu'est ce que le paysage ? », mais aussi et surtout à la question « Qu'est ce que ce paysage-ci ? ». Il s'agit de donner des clés de lecture, de compréhension du cadre de vie, rendre les personnes en capacité de dialoguer avec les acteurs experts du paysage, en donnant un minimum de vocabulaire approprié à la situation.

Le deuxième degré inclut mais dépasse le premier qui apporte simplement des connaissances de base. Ici le message de sensibilisation est poussé jusqu'à la définition de grands enjeux de société. Susciter l'intérêt du public sur les questions du développement futur de leur cadre de vie, les faire réfléchir sur le devenir des paysages et leur faire prendre conscience qu'ils en sont les acteurs, voilà ce qui est souhaité. C'est par exemple, l'esprit des Atlas de paysage, avec dans un premier temps l'apport de connaissances sur les paysages et leurs évolutions puis une partie où se dégagent de grandes orientations, des enjeux pour répondre aux défis paysagers de demain.

Le troisième degré porte le message de sensibilisation au stade des préconisations paysagères. Il s'agit, à la suite des enjeux relevés et des scénarios envisagés, de donner des pistes d'actions, des recommandations par et pour le paysage. C'est l'esprit des Plans de paysage, expressions d'un projet de territoire partagé et qui sont des outils définissant des « *objectifs de qualité paysagère* ». C'est aussi le cas des Chartes paysagères, qui relèvent d'un engagement entre différents acteurs pour s'accorder sur un programme. Dans ce troisième degré, la personne à sensibiliser est considérée comme un acteur. Il faut alors le sensibiliser au fait qu'il a un rôle à jouer dans les dynamiques repérées aux degrés de sensibilisation précédents. A ce stade, la sensibilisation paysagère porte sur les orientations politiques déjà validées. Il s'agit d'expliquer les choix, les contraintes, les règles pour que chacun les comprenne et les intègre à son propre fonctionnement.

Cependant, une mise en garde s'impose pour ce troisième degré. En effet, le message transmis est plus engagé, il est l'expression d'un point de vue sur des orientations paysagères. Et une influence excessive pourrait s'exercer si le message porte sur les formes du paysage. Elles sont le reflet de la société et si elles évoluent ce sont les causes profondes de ce changement qu'il faut rechercher et auxquelles il faut sensibiliser le public et non pas sensibiliser en orientant sur « c'était mieux avant, cette forme paysagère est mieux qu'une autre... ». Si les propos restent sur des questions de formes (à protéger ou non en fonction des acteurs), le débat restera « stérile », ou du moins il sera rapidement inhibé par

des points de vue plus ou moins subjectifs. Une question essentielle sur la posture de l'expert se pose alors : Jusqu'où pousser la sensibilisation ? Ou plutôt, comment doit se faire la sensibilisation ? L'expert est-il le seul à porter une sensibilisation ? Ne pouvons-nous pas parler du rôle du « sensibilisateur » au sens plus large ? Et quelles sont les limites à ce rôle ?

Ce que nous constatons dans un premier temps, c'est que pour ne pas tomber dans l'écueil d'un « savant omnipotent », il y a la nécessité de garder une certaine objectivité dans les connaissances apportées.

Revenons également sur la définition d'« acteurs du paysage », qui sont-ils ? Qui sont les experts du paysage ? On considèrera dans ce mémoire comme acteurs du paysage : le CAUE, les collectivités et maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre, mais aussi à leur niveau les habitants, les agriculteurs, ou encore l'Etat et les institutions. Ce qu'il est important de noter c'est que tous sont finalement, à la fois, experts sur certains sujets et novices sur d'autres.

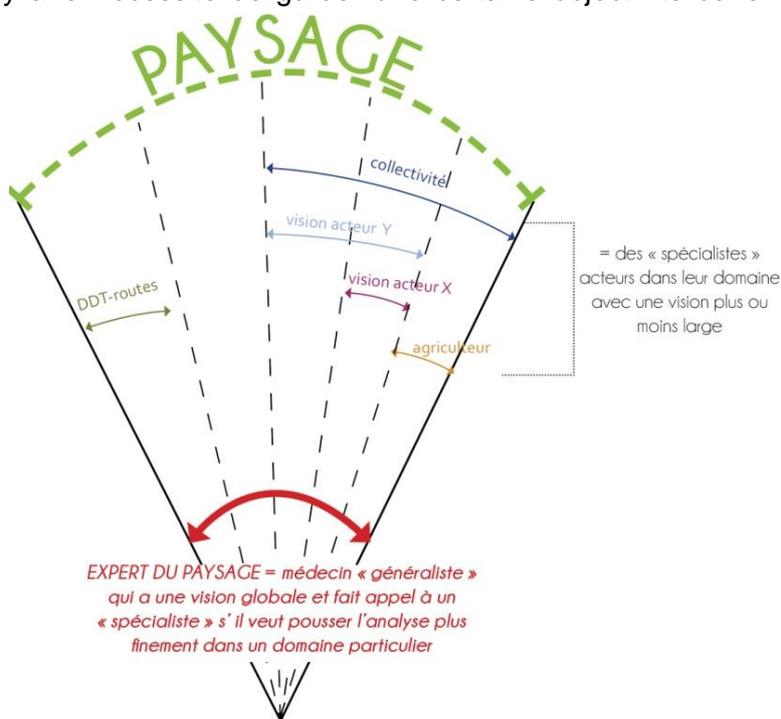


Figure 3 : Acteurs et "sensibilisateurs" du paysage, Auteur : C.de Rességuier

De fait, chacun peut sensibiliser l'autre sur certains aspects de son « domaine d'expertise », tout en ayant comme point commun, l'objet à transmettre : le paysage. La figure 3 essaye de schématiser ce constat. Si chacun regarde le paysage avec son angle de vue (plus ou moins ouvert), l'expert du paysage lui, doit avoir une vision qui embrasse la totalité des angles et il doit les comprendre. Le paysagiste, qu'il travaille en CAUE ou en bureau d'étude, doit avoir cette vision large. Il est comparable à un médecin généraliste qui saura établir un diagnostic général et qui, si cela est nécessaire, sera capable de convoquer des spécialistes pour traiter plus spécifiquement un point de ce diagnostic. Finalement, chacun des « spécialistes » peut être « sensibilisateur » à son niveau, et principalement dans son domaine d'expertise (soit un aspect du paysage), et le « médecin généraliste », lui, est le « sensibilisateur général » sur la question du paysage, et il pourra compter sur des intermédiaires pour porter son message de sensibilisation au plus près des différentes populations (élus, agriculteurs, techniciens...).

Enfin, si le processus de sensibilisation n'implique pas la vulgarisation, la sensibilisation peut potentiellement dériver vers de la « manipulation ». C'est-à-dire que le regard et les connaissances sont dictés par un seul individu qui emploie son jargon scientifique et déconnecte ainsi la population de toute compréhension et échange, il impose sa vision. En effet, comme le souligne Catherine Caille dans sa thèse, la connaissance est « objet de pouvoir par le choix des informations à transmettre ou à retenir. La transmission de savoirs implique la définition d'objectifs cernés en fonction du public destinataire : que porter à

*connaissance ? Pour qui ? Pourquoi ? Comment ? Car les enjeux de la connaissance sont présents. Partager des informations avec d'autres, s'approprier de nouvelles connaissances, c'est disposer aussi d'un peu de pouvoir pour agir consciemment. En matière d'aménagement du territoire l'enjeu est de taille. » (Caille, 2005)*

Poursuivons la réflexion pour positionner la sensibilisation dans un cadre plus grand. En effet, la sensibilisation ne doit pas rester un but en soi mais servir un projet plus ambitieux, comme celui de construire un projet engageant un processus participatif. Nous allons essayer de croiser et d'articuler ces différentes notions (participation et sensibilisation).

Dans un cadre formel, la participation est officiellement définie comme « *le principe selon lequel le corps social est pleinement associé à l'élaboration de projets et de décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement* » (Légifrance) [5]. J-E. Beuret, enseignant chercheur, définit six niveaux de participation, au débat ou à la décision publique, allant par ordre croissant comme suit : communication-information-consultation-dialogue-concertation-négociation (Beuret, 2006). La nature des interactions qu'ils impliquent, différencie ces niveaux (Figure 4). Une notion de pouvoir reste tout de même sous-jacente. Ainsi, la communication et l'information constituent des interactions verticales. Le « participant » reçoit ce que le communicant ou l'informateur veut bien lui transmettre. Cependant, tout le

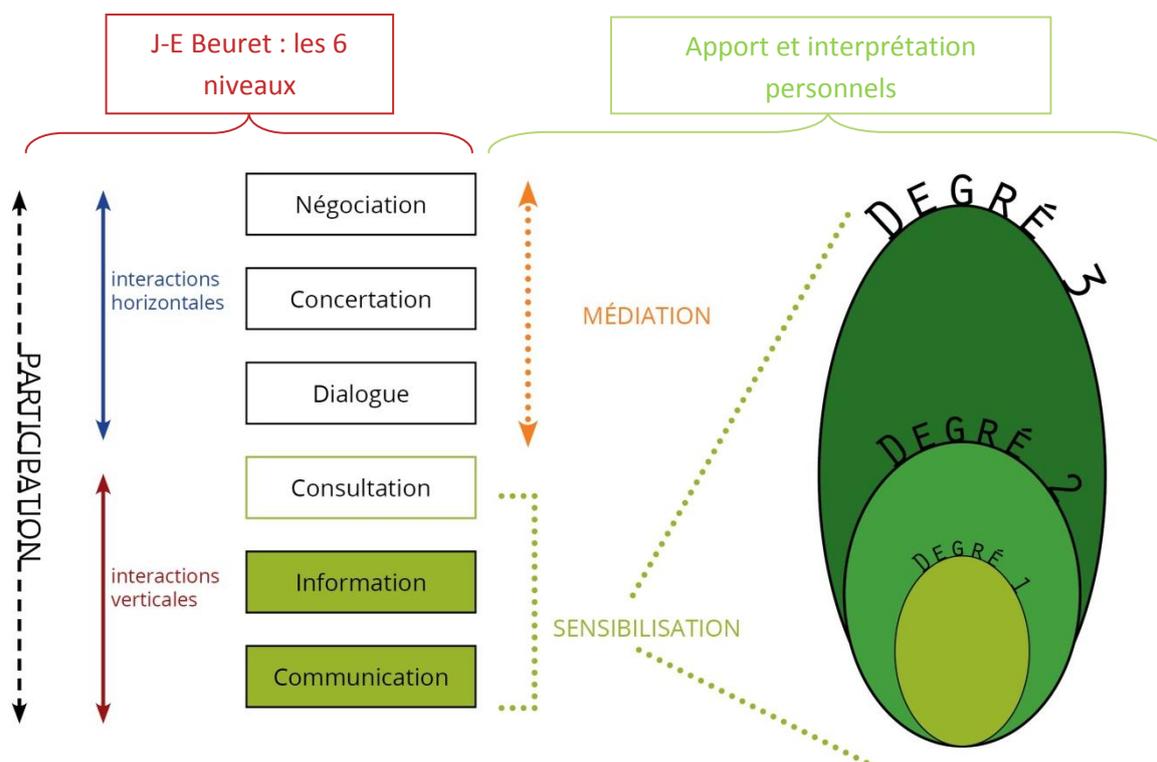


Figure 4: Articulation entre sensibilisation et niveaux de participation, Auteur : C.de Rességuier

monde s'accorde pour dire qu'informer une personne renforce sa capacité d'action en fortifiant ses connaissances sur un sujet. Ainsi, l'information confère déjà une forme de pouvoir. Elle permet aux populations de réagir et de se construire une opinion. C'est alors une première étape favorisant la participation. Dans ce mémoire, c'est à ce premier échelon que nous introduirons la sensibilisation (Figure 4). La sensibilisation au degré 1 comprend les niveaux de la communication et de l'information et peut atteindre la consultation. Progressivement la sensibilisation aux degrés 2 et 3 peut être convoquée pour accéder aux autres niveaux.

La sensibilisation paysagère est la première pierre de l'édifice « participation ». Elle permet de former les acteurs en donnant un minimum de connaissances, d'inviter ensuite aux autres étapes de la participation (concertation, négociation), de faire connaître les initiatives et les démarches engagées sur le territoire, et si cela est fait régulièrement elle permet de maintenir une relation entre les acteurs et une certaine mobilisation locale.

### 3. Distinguer sensibilisation paysagère et médiation paysagère

Si nous reprenons la figure 4, nous voyons que médiation et sensibilisation sont deux choses distinctes (séparées sur le schéma). La confusion est très fréquente entre les deux termes, mais il est important de faire la distinction entre sensibilisation et médiation. En effet, la personne effectuant l'une ou l'autre des démarches n'adopte pas la même position dans les deux cas. Dans le premier cas, elle adopte une position dans laquelle elle transmet au récepteur (habitant, expert, élus ou autre), soit une interaction verticale. Dans le deuxième cas, elle adopte une position où elle donne et reçoit (recueil de témoignages, retours d'expériences, apports émetteur/récepteur...), soit une interaction qui se veut horizontale.

La sensibilisation est un processus qui n'attend pas de retour de la part du public « sensibilisé ». Recueillir des réponses ou des réactions n'est pas recherché. **Cependant cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'échange** et que la sensibilisation n'a pas un rôle à jouer dans le processus de participation comme nous l'avons dit précédemment (I-A.2). P. Donadieu définit la médiation comme « *la pratique de la concertation ou de négociation entreprise par un paysagiste dans le cadre d'un aménagement ou d'une politique d'aménagement* » (Donadieu, 2002) soit la partie supérieure en orange sur la figure 4.

Dans un sens plus large, la médiation paysagère est une série d'échanges pédagogiques. Nous pouvons reprendre la définition donnée par Michelin dans la revue APPORT n°8 sur la médiation comme « *la prise en compte de regards différents sur l'espace pour favoriser l'élaboration d'une action localisée ou d'un projet collectif* » (Michelin et al., 2009), auquel nous rajouterons l'élaboration d'un regard partagé ou du moins objectif.

Un point de comparaison entre les deux processus est la présence ou non d'un commanditaire. En effet, on constate que la médiation fait nécessairement l'objet d'une demande spécifique. Un commanditaire passe commande pour qu'un médiateur intervienne et l'aide dans son projet. Le médiateur sera ainsi chargé d'organiser la discussion entre les différents acteurs s'exprimant autour de ce projet et ensuite de synthétiser les propos, souvent très variés. Au contraire la sensibilisation est le plus souvent une auto-saisine, elle ne fait qu'occasionnellement l'objet d'une commande. C'est la structure « sensibilisatrice » qui se saisit d'un sujet qu'elle juge pertinent, d'actualité, et veut le porter à connaissance. C'est par exemple, sensibiliser à une question de plus en plus récurrente sur le territoire mais qui n'a pas encore trouvé de réponse ; le « sensibilisateur » pense alors judicieux d'y apporter un éclairage et veut rendre les autres acteurs attentifs à ce sujet.

Finalement, la différence entre médiation et sensibilisation réside dans le fait que **la médiation implique l'élaboration d'un projet** alors que **la sensibilisation a simplement pour but de créer une culture paysagère**, partager des connaissances, un langage, qui seulement ensuite, serviront à atteindre les autres stades de la participation.

## B. L'acquisition d'une culture paysagère commune

La sensibilisation paysagère a pour objectif l'acquisition d'une culture paysagère commune. Nous entendons par culture paysagère, l'enrichissement des connaissances dans le domaine du paysage, mais aussi dans un sens plus large l'intégration de certaines manières d'agir, de penser, de sentir... qui conduisent à l'émergence d'un projet partagé du territoire. L'acquisition d'une culture paysagère nécessite tout d'abord l'élaboration d'un langage commun qui facilitera les échanges de connaissances. Pour atteindre cette culture, la sensibilisation paysagère fera appel à l'émerveillement (l'éveil par les sens) face aux paysages pour que, peu à peu, les différents publics s'approprient leur territoire et les connaissances qui lui sont attachées pour être ensuite en capacité d'agir et d'interagir !

### 1. Partager un langage commun

Pour partager un langage commun, la sensibilisation, sous certains aspects, s'apparente à de l'éducation. *« Être éduqué c'est progressivement répéter des manières d'être; de faire, de parler, qui perfectionnent celui qui les acquiert jusqu'à ce qu'elles soient tellement intériorisées qu'elles vont constituer sa nature, sa seconde nature. [...] Loin d'être des sources de contraintes et de frustrations, les ritualisations libèrent chacun des innombrables et fastidieuses inventions de réponses face aux situations, et créent un langage commun à partir duquel chacun trouve l'occasion de sortir de soi. Les rites éducatifs sont les barreaux non d'une prison mais d'une échelle qui permet à l'âme de l'enfant de se fortifier dans la résistance, tout en balisant son chemin qui mène au dépassement de soi. »* (Compagnonnage, La métamorphose de l'âme, Wunenburger, 1988) [6]

A l'image des compagnons qui établissent une « méthode symbolique » pour pouvoir échanger plus facilement entre eux et avec le monde, sur leurs métiers, sur les outils et les savoir-faire, il est nécessaire d'adopter et de transmettre un langage et son code quand nous souhaitons parler de paysage, le comprendre pour pouvoir ensuite agir.

*On ne parle qu'avec les mots que l'on possède...*

Il est important avant toute action de sensibilisation, faisant intervenir différents publics ou partenaires, experts ou non, de s'assurer de posséder un langage commun, de s'accorder sur les termes les plus complexes ou polysémiques. Quand l'expert s'adresse à un public profane dans son domaine d'expertise, il lui faudra adapter son vocabulaire, le rendre plus simple ou audible pour ses interlocuteurs, c'est-à-dire vulgariser (Cf. partie I-A-1). Il doit démystifier son langage, le traduire, pour que les acteurs « ordinaires » accèdent à ces connaissances, mais néanmoins sans réduire la complexité des processus observés.

Une étape essentielle dans toutes démarches pédagogiques, certainement même la première étape, est de nommer et de faire nommer les lieux et les choses. Nous constatons régulièrement que le vocabulaire vient à manquer et que la situation en est affaiblie. C'est par exemple de plus en plus le cas pour des enfants « néo-ruraux », qui ne connaissent pas ou plus les termes comme piquet, haie, verger...qui nous paraissent évidents et qui sont pourtant un vocabulaire usuel en milieu rural. Tout groupe d'arbres, pour de nombreuses personnes, est nommé forêt, il n'y a plus ni « bosquet », ni « massif »... C'est pourquoi, « //

*faudra nommer et faire nommer, encore et encore, pour ancrer les mots dans les mémoires. » (Vue, 2012)*

Qui plus est, les termes qui gravitent autour de la question paysagère et de l'aménagement du territoire sont nombreux et une confusion règne dans les esprits quand à leurs véritables significations et/ou l'articulation entre eux. Dans les discours, l'un est souvent employé à la place de l'autre : espace, environnement, territoire, paysage, espace public, ... mettons-nous tous, la même définition sur ces mots ? Une question que le « sensibilisateur » devra se poser en amont de son intervention.

Si le vocabulaire et les mots sont les éléments essentiels du langage (oral et écrit), il existe aussi le langage avec d'autres codes. En effet, si nous souhaitons sensibiliser en utilisant les outils graphiques (cartes, photographie, bloc diagramme,...) il faudra être en capacité de fournir les éléments de légende, les codes qui construisent ces documents. (Cf. Partie II-C)

## 2. S'émerveiller, la première étape pour (re)découvrir son territoire

L'émerveillement est le sentiment d'admiration mêlé de surprise. S'émerveiller, c'est contempler et se laisser surprendre, ouvrir les yeux et ressentir, ... C'est avoir un regard neuf ou bien avoir le déclic, le « AH OUI ! ». C'est porter un regard différent sur des choses et/ou des lieux communs, ordinaires qui nous sont pourtant si familiers ou si proches mais dont nous sommes passés à côté, s'en s'arrêter, ou que nous avons vu seulement d'un seul angle. S'émerveiller c'est aussi convoquer tous les sens.

Le paysage est le « *lieu de projection de notre être dans le monde* » (Bailly, 2015), en ce sens il est source d'expériences, de ressentis, d'émotions... Il offre cette possibilité de l'émerveillement.

La dimension matérielle du paysage implique que ce soit en premier lieu la vue qui soit sollicitée. Et même si très rapidement tous les autres sens sont en éveil, la perception est d'abord visuelle. Cependant, apprendre à lire son territoire, contempler les paysages mais de manière active, et en faisant intervenir les autres sens, en les combinant (odorat, ouïe, toucher...), sont des pratiques à développer. Il faudra alors utiliser le langage commun défini précédemment, pour petit à petit, aguerrir son regard au contact du monde qui nous entoure et s'identifier aux paysages perçus. Tout d'abord, pour se spatialiser, la vue et l'ouïe sont les deux sens qui vont très bien se compléter (deux sens de la spatialisation). L'appréhension du lieu dans lequel on se trouve pourra par exemple se faire en prêtant attention aux sons entendus : proximité d'une route passante, d'un cours d'eau, d'une zone industrielle, d'une école ... Cette reconnaissance des « paysages sonores » peut être une activité à proposer pour sensibiliser les différents publics à leur territoire de vie. Citons par exemple le parc naturel régional (PNR) du Haut-Jura qui depuis une vingtaine d'années mène des actions de valorisation des « paysages sonores ». En effet ce territoire, de par sa topographie formant des amphithéâtres naturels (combes), et de par son sous-sol karstique qui favorise la propagation des sons, offre une acoustique bien particulière qui est mise en valeur dans une véritable politique sonore, encore soutenue dans la nouvelle charte (2012-2022) du parc. [7]

Le philosophe Henri Maldiney, développe l'idée selon laquelle le ressenti est une façon d'accéder au monde par les sens (Maldiney, 1973). Si nous poursuivons, ressentir le

paysage et faire ressentir le paysage à quelqu'un (en le sensibilisant, en l'ouvrant à cette façon d'appréhender le monde,...), c'est lui donner la possibilité de saisir son monde !

S'émerveiller, c'est aussi, être conscient de la richesse de son territoire. « *Aimer les lieux dans lesquels on vit, voir la valeur de ce que l'on possède* » (Vue, 2012). Par exemple, nombres d'élus, après avoir fait l'exercice de lecture des paysages, sont ressortis avec un regard nouveau sur leur territoire. Après avoir confronté et croisé les multiples regards lors d'une réflexion sur un projet de la commune, les élus ont pu se retrouver surpris puis fiers de posséder sur leur territoire telles ou telles richesses. C'est toujours le même territoire mais ils l'ont observé d'un point haut ou de manière différente, ce qui fait que leur perception a évolué. Le paysage, par l'émotion qu'il procure, permet de faire émerger de nombreuses choses. Il fait naître un sentiment de reconnaissance, d'identité qui va pousser les personnes « touchées » à s'engager de plus en plus pour sa défense, sa valorisation, sa gestion et donner l'envie de véritablement le vivre.

### 3. S'approprier pour ensuite agir

Même si chaque regard porté sur le territoire est différent, chacun doit trouver la manière de s'y reconnaître. En effet, il y a une part de subjectivité, qui dépend de notre passé (parcours, souvenirs), de nos représentations culturelles, de nos interprétations du réel, de notre caractère, de notre niveau d'instruction, de nos goûts,... tout un lot de « *filtres* » (Partoune, 2008) [8] qui est propre à chacun et qui influence notre perception.

Or, s'approprier le territoire nécessite dans un premier temps de s'identifier, de se reconnaître dans le paysage. Il faut que se crée un lien entre soi et le monde, entre soi et le paysage mais également entre soi et les autres qui ont, eux aussi, une relation au territoire.

Si nous nous demandons « Pourquoi sensibiliser PAR le paysage ? », une réponse est que le paysage permet le processus d'unification. Pour Berque, « *le paysage est un ; il unifie les dix mille êtres* » (Berque, 1990), et « *à travers cette unité peut se fonder une identité* » (Joliveau, 1994). Le paysage est alors la porte d'entrée pour s'approprier son territoire. Et, comprendre son territoire est la base de tout : la base du respect, la base pour des initiatives judicieuses.

Pourtant, même si elle tend à diminuer, la perte du lien fonctionnel et traditionnel qui unit les habitants au paysage est constatée. Il y a un affaiblissement de la relation homme/paysage et un manque d'intérêt affirmé pour la gestion paysagère. De nombreuses incompréhensions ou méfiances vis-à-vis du paysage ou de la vision de l'expert sur le territoire sont encore présentes. Dans leur étude sur la Ribeira Grande (Portugal), Oliveira constate qu'« *Autrefois, la gestion paysagère garantissait un attachement plus profond des habitants à leur paysage, car ils s'y consacraient directement et en permanence. Ce lien, mais aussi la connaissance de l'histoire et des origines du paysage sont en voie de disparition* » (Oliveira et al., 2007)

Cet éloignement constaté est peut être aussi le fruit d'une déconnexion progressive des habitants face à la complexité grandissante des procédures d'aménagement, face à un discours parfois trop « technico-technique ». Ils ne se sentent plus en capacité d'interagir avec les savoirs experts, et dévalorisent leurs propres savoirs. Il est alors urgent de réagir et la sensibilisation paysagère est le levier à actionner pour traiter ces problématiques. De par

son double visage « concret-abstrait », le paysage est vu comme un objet appropriable par tous qui servira à mobiliser les différentes populations.

Le paysage permet d'engager une réflexion sur les spécificités d'un territoire et au-delà, sur ce qui fonde son « identité », sa valeur et l'attachement des hommes à ce territoire. Pour M. Bertrand et P. Beringuier, « *les paysages de la quotidienneté constituent des médiations symboliques et identitaires privilégiées et contribuent, de ce fait, à l'appropriation territoriale* ». [9]

A. Sgard, elle aussi parle d'appropriation, mais selon sa conception du paysage comme un « *bien commun* », elle apporte à cette notion d'appropriation, une dimension collective. Elle rappelle que le paysage « *contemplé quotidiennement par les membres du groupe leur est commun, au-delà des formes d'appropriations individuelles. C'est-à-dire qu'ils partagent une même lecture, ou au moins acceptent des lectures plurielles et non conflictuelles* ». (Sgard, 2010) Et en effet, le paysage doit être considéré comme « *lieu de sédimentations plurielles* » mais aussi de « *compositions communes* » (Bailly, 2015). Cette richesse construite par la diversité des points de vue, contribuera à la reconnaissance de chacun à travers le paysage. Une fois le territoire approprié, l'habitant « sensibilisé » s'étant reconnu dans ses paysages, et se sentant de plus en plus concerné, aura d'autant plus envie d'agir !

### C. Le CAUE, acteur légitime pour mener cette mission de sensibilisation

Le CAUE est clairement identifié du côté de la maîtrise d'ouvrage, en amont de l'intervention (de conception) du maître d'œuvre, et travaille ensuite en bonne intelligence avec ces deux parties. Pour rappel, le CAUE a pour missions de :

- CONSEILLER les particuliers et les collectivités territoriales dans leurs démarches de construction et d'aménagement
- FORMER, les élus, les professionnels et les acteurs du cadre de vie
- INFORMER et SENSIBILISER le grand public à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement et à l'esprit de participation

Depuis la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) de 2000 et le Grenelle de l'environnement le CAUE a vu augmenter ses interventions potentielles en matière de cadre de vie et d'urbanisme.

Aujourd'hui la demande de qualité ne baisse pas, elle se renforce même du côté des particuliers qui, que ce soit pour de la construction, de la rénovation ou d'autres modifications de leur logement formulent de mieux en mieux leurs souhaits, par exemple en matière d'efficacité énergétique. Les collectivités territoriales, elles aussi, prennent de plus en plus conscience de ce besoin d'attendus qualitatifs lors de la commande de leurs projets (études pour un Plan Local d'Urbanisme (PLU), création d'espaces publics,...). Jean-Marie Ruant, architecte et président de la Fédération Nationale des CAUE (FNCAUE), le déclare encore le 25 juin dernier lors des Universités d'été de l'Architecture : « *il nous paraît*

*fondamental de permettre à toutes les collectivités de bénéficier de cette étape de conseil indépendant, permettant de qualifier la question pour susciter une réponse de qualité » [10].*

Le CAUE est finalement le relai indispensable dans la relance de la politique paysagère, non pas en imposant mais en convainquant et/ou en persuadant les différents acteurs de se rallier à cette « cause paysagère ». Il a cette capacité à mener une sensibilisation efficace et ce grâce à différents atouts que nous allons exposer.

## 1. Un ancrage local fort

Les CAUE sont présents sur 92 départements, en France métropolitaine et outre-mer. Ils recouvrent donc une très large partie du territoire national. (Figure 5, en bleu départements avec CAUE, en beige ceux sans CAUE).

Ce sont actuellement les seules structures de proximité, ceci est d'autant plus vrai dans le milieu rural et le CAUE du Gers en est l'exemple même. Bien qu'ayant des missions de base identiques, chaque CAUE a développé certains aspects particuliers, ce qui les rend différents les uns des autres. En effet, en fonction de la composition de l'équipe, des compétences mobilisées, de la politique locale, des orientations choisies, les CAUE se distinguent. Et, le constat est le suivant : un CAUE égale un territoire.

Le CAUE possède un ancrage local fort, il connaît suffisamment le territoire de façon à **croiser les échelles** du site, de la commune, de l'intercommunalité et du département tout entier. Bien sûr il existe d'autres organismes qui participent au service de la qualité architecturale et paysagère (Maison de l'Architecture, Ecoles du Paysage, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), agences d'urbanisme, PNR,...) mais tous n'investissent qu'une partie du territoire (parc, aire urbaine,...) et ont une fonction précise qui correspond à une thématique (énergie, architecture, éducation,...) qui bien que faisant aussi partie des domaines du CAUE ne recouvrent jamais l'ensemble des champs, ni une aussi large partie du territoire national que ne le fait le CAUE. Le CAUE est à la fois **généraliste**, il traite la diversité des thématiques, et « **territorialisé** », il est implanté et agit sur un territoire défini. Le CAUE répond à la fois aux besoins du territoire, en même temps qu'il « *poursuit, sur le plan local, les objectifs définis au plan national en vue de promouvoir la qualité de l'architecture et de son environnement* » (Légifrance) [4].

Cet ancrage local fort repose aussi sur les nombreux liens et partenariats que le CAUE a pu établir sur le territoire départemental. En effet, en tant qu'espace de dialogue par nature, le CAUE permet de réunir des acteurs de cultures professionnelles et institutionnelles différentes. En fonction des projets, le CAUE peut s'associer ponctuellement ou établir des coopérations plus durables. Citons par exemple les partenariats avec les associations locales d'élus, les PNR, les comités départementaux du tourisme, les bailleurs sociaux, les CPIE, les lieux d'enseignement et de diffusion culturelle, la fondation du patrimoine, ...



Figure 5: Carte d'occupation du territoire national par les CAUE en 2013, Source : FNCAUE

Cette possibilité de **créer des liens** avec différents partenaires est d'autant plus forte qu'en son sein même, le CAUE possède une diversité de compétences (architecture, paysage, géographie, urbanisme, ...) qui augmente les relations potentielles avec ces différents corps de métier et les structures/organismes rattachés à ces domaines (agence d'urbanisme, Ordre des architectes, fédération française du paysage, université et institut de recherche,...)

Cet « enracinement » local tient aussi beaucoup au fonctionnement statutaire du CAUE. En effet, le CAUE est géré par un Conseil d'Administration(CA), fixé par décret du 9 février 1978, qui définit les objectifs des missions, le programme d'actions de l'association. Le CA comprend, entre autre, des élus locaux, et de ce fait le portage politique orientera et ancrera les missions du CAUE sur le territoire. (Annexe I : Organisation du CAUE 32)

## 2. Une interdisciplinarité permettant le croisement des regards

Le CAUE est constitué d'une équipe pluridisciplinaire. Tous professionnels du cadre de vie, les conseillers sont architectes (les plus représentés), paysagistes, ingénieurs, urbanistes, géographes, ou encore ont suivi une formation en environnement en énergie en histoire de l'art,... Notons que les paysagistes des CAUE représentent « *la première force de conseil indépendant de paysagistes en France, hors secteur privé, devant celle des paysagistes de l'État* » (Le Moniteur) [11].

Cette configuration met le CAUE **à la croisée des individus et des thématiques** et lui donne encore plus de poids pour intervenir sur le territoire. Pour de nombreux projets ce travail en interdisciplinarité est indispensable et est source de réussite car il permet d'avoir une vision d'ensemble et transversale.

Si nous comparons avec le travail des services déconcentrés de l'Etat ou les services techniques des collectivités, qui sont aussi acteurs sur les questions architecturales, paysagères, environnementales, chacun reste « cloisonné » dans son domaine de compétence, ses spécialités. Par exemple, le Service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP) se concentre sur les espaces protégés par rapport au patrimoine. Le CAUE, lui, est le seul organisme qui embrasse autant de compétences et qui les mets en synergie. Dans les autres structures on constate trop souvent une sectorisation des politiques et des services (agriculture, tourisme, culture,...) ce qui rend difficile le travail en commun sur un même projet.

Cette interdisciplinarité permet le croisement des regards. En effet devant un paysage ou un projet d'aménagement, chacun soulèvera des questions particulières en fonction de leur curiosité, de leurs préoccupations, de leur compréhension du territoire d'étude. Nous observons cependant, au sein de l'équipe de professionnels du CAUE, un point commun : une certaine pratique de l'observation. Cette dernière est d'ailleurs enrichie au fur et à mesure des échanges en interne, et avec les différents partenaires. Cet échange de points de vue est possible et fructueux, si au départ, on prend le soin d'avoir une question partagée et comprise par tous. Et si le manque de temps n'offre pas toujours la possibilité de conduire des missions en totale interdisciplinarité (tous les conseillers travaillant ensemble sur le même projet de A à Z), la réflexion d'un conseiller est inconsciemment influencée par l'apport des compétences de ses collègues.

Concernant plus particulièrement le CAUE32, le stage menant à ce mémoire a permis de mesurer et de vivre cette « culture de l'échange » : esprit convivial, travail en commun et confrontation de points de vue pour renforcer l'argumentaire sur un projet,...cela tient aussi beaucoup, aux caractères des personnes y travaillant.

### 3. Une empathie et une certaine liberté

Le moteur du CAUE c'est l'**empathie**, c'est-à-dire, la « *faculté intuitive de se mettre à la place d'autrui, de percevoir ce qu'il ressent.* », (Larousse, 2011) c'est comprendre et non pas « souffrir avec » (≠sympathie). De par sa position indépendante et impartiale, le CAUE possède tous les outils et le discours adapté à chacun pour faire communiquer les différents acteurs ou partenaires (élus et concepteur, élus et services instructeurs, ...). Et ce dans un climat de confiance. Il est capable de traduire, de donner des mots aux différentes parties pour qu'elles puissent échanger entre elles. Il est bien souvent l'intermédiaire privilégié, que ce soit pour régler une relation conflictuelle entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre ou bien pour inviter à la participation et au débat pour élaborer un projet partagé. Dans le rapport sur les missions et le financement des CAUE de novembre 2014, il est observé que « *seul le CAUE, grâce à une approche culturelle et pédagogique, à la capacité à prendre en compte les enjeux de manière transversales, est à même de mettre en œuvre un processus participatif dans un climat de confiance avec les habitants et les élus et dans un objectif affirmé de défense de l'intérêt public* » (Inspection générale des affaires culturelles) [12]. Cette empathie c'est aussi la capacité à comprendre les contraintes des uns et des autres, de s'en affranchir pour faciliter les relations, le travail, et *in fine* le projet.

Revenons sur la position « indépendante » du CAUE. En effet, il est dit du CAUE que c'est un organisme indépendant. Cette indépendance est stipulée dans ses statuts. Ils imposent au CAUE une gouvernance spécifique rassemblant des représentants des acteurs privés et publics du territoire départemental de façon équitable et sans tutelle d'un acteur sur un autre. Cette gouvernance organise et dicte le projet et les actions du CAUE (Annexe I). Par ailleurs, « *les statuts types du CAUE interdisent à tout professionnel du CAUE d'exercer, dans le même département, une activité relative à l'architecture, l'urbanisme ou l'environnement. L'employé ne peut être ainsi suspecté d'intérêt dans la maîtrise d'œuvre ni tirer bénéfice d'informations inhérentes à son activité dans le CAUE. C'est ainsi que le CAUE garantit l'indépendance de son geste professionnel.* »(Le Moniteur) [11]

De plus, le CAUE est neutre par rapport aux enjeux financiers. Il n'y a pas de relation financière directe, comme le serait la relation commanditaire-financeur/concepteur-réalisateur avec des obligations de résultats et de paiements pour le travail effectué. Le CAUE n'est pas payé en proportion des montants des travaux du projet comme l'est un maître d'œuvre, ce qui lui permet d'être « impartial » dans ses conseils. Qu'un maître d'ouvrage choisisse tel ou tel scénario plutôt qu'un autre ne change pas la mission ou l'implication du CAUE, car son but est vraiment d'accompagner au mieux le porteur de projet vers l'adéquation objectifs/résultats et la qualité effective du projet. Il n'a pas non plus d'implication personnelle sur le territoire étudié, il n'a rien à perdre ou à gagner, ce qui facilite sa prise de parole ou de position non orientées.

Cette « impartialité », lui confère une certaine liberté. Si nous prenons une image, le CAUE se trouve entre le « bâton » et « la carotte ». En effet, l'attitude du CAUE n'est jamais

répressive (bâton) mais toujours persuasive ou convaincante. Il n'est pas non plus, dans l'incitation financière (carotte) pour encourager à la qualité paysagère. Il est dans une démarche de pédagogie, et la sensibilisation est un des ses moyens. Le CAUE, a la possibilité de se saisir lui-même d'un sujet. Au plus proche du terrain, il agit en sentinelle concernant les problématiques locales et/ou sociétale et d'actualité. Il détecte les besoins, les mécontentements, les richesses sur un territoire et peut être amené à remonter ces informations à un niveau plus élevé (régional, national) en organisant par exemple un colloque pour rassembler, sur un sujet particulier, les acteurs professionnels, institutionnels, citoyens... Il n'est pas dans la répression mais il permet, par des actions de sensibilisation et de formation, de faire évoluer les regards et les mentalités sur le paysage.

Le CAUE accompagne et travaille en amont pour le bien du futur projet. Son rôle est simplement de « mettre sur les bons rails », d'anticiper et d'« essayer que le train ne déraile pas ». Et quand bien même, sur certains sujets de sensibilisation, il peut être « locomotive », il est surtout « impulseur » et c'est ensuite une véritable volonté politique qu'il faut pour tirer le train. Le CAUE devra alors être persuasif pour qu'un autre acteur soit la locomotive. L'appui apporté en conseils concrets aux particuliers et aux collectivités, au moment du projet, ne saurait être efficace s'il ne s'enracine pas dans un « terreau » culturel que la sensibilisation des acteurs permet d'ensemencer et de cultiver sur le long terme.

En conclusion, le CAUE a tous les outils en main pour mener à bien une sensibilisation paysagère, il possède une culture pédagogique lui permettant d'apporter les connaissances, les méthodes et les savoir-faire adaptés à chacun. Cette sensibilisation paysagère a pour objectif l'acculturation des acteurs et ainsi de faire monter en compétences les territoires. Nous allons en voir quelques aspects méthodologiques.

## II. Méthode pour une sensibilisation paysagère efficace

### A. Adapter la sensibilisation paysagère à chaque public

Cette sous-partie questionne la sensibilisation paysagère quant au public à qui elle est destinée. Qui voulons-nous sensibiliser ? C'est aussi s'intéresser à la réussite de l'interaction public-paysage/public-territoire. Inscrite dans l'article 6 de la CEP, la sensibilisation est encouragée envers toutes les populations: « *Chaque partie s'engage à accroître la sensibilisation de la société civile, des organisations privées et des autorités publiques à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation* » (MEDD, 2007). En tant qu'acteur de proximité sur les territoires, au plus près de certaines populations, le CAUE a ce rôle à jouer. Le CAUE sensibilise les maîtres d'ouvrage publics et privés, les accompagne dans leurs projets : de la maison individuelle, à l'espace public ou au quartier. En fonction de l'échelle du projet, de l'interlocuteur porteur de ce projet, le CAUE adaptera discours, outils et méthodes.

## 1. Elus locaux, le public cible pour des projets de territoire réfléchis et de qualité

Le CAUE mène une sensibilisation auprès de tous les élus du territoire départemental : les élus des communes, des communautés de communes, du Conseil Départemental mais aussi des différents syndicats ou comités. Et que ce soit le maire, les adjoints ou les conseillers municipaux, mais aussi les techniciens de ces collectivités, l'offre de sensibilisation s'adresse à chacun.

Pourquoi sensibiliser les élus à la question du paysage ? Dans un projet de territoire, le portage politique est systématique. Les élus locaux sont les représentants des citoyens des différentes collectivités locales. Ils doivent agir pour l'intérêt général en assurant des missions touchant la vie quotidienne de leurs citoyens et en assurant aussi des actions pour le développement de la collectivité dont ils ont la charge. Nouvelles lois, modifications de la réglementation, évolution du cadre et des modes de vie,... autant de mutations qui requièrent la mise à jour des connaissances des équipes municipales. De plus, bien souvent, les projets des collectivités nécessitent d'être inventif et de maîtriser certains aspects techniques. Le CAUE répond à ces besoins.

Sensibiliser les élus, c'est leur apporter les connaissances sur le paysage, sur leur territoire, c'est engendrer progressivement un changement de regard, amener une culture paysagère dans la façon de gérer leur collectivité. Bien souvent le CAUE est sollicité sur une question précise (stationnement, école, place publique,...) que l'élu « vise avec sa lorgnette » (regard centré sur un point), et l'objectif du CAUE vis-à-vis de l'élu est d'élargir la focale, de faire croiser les regards pour aboutir à une conception transversale du projet. C'est aussi penser sur le long terme le développement de sa collectivité, avoir quelques grandes orientations pour tenir un cap et non de gérer les projets indépendamment les uns des autres sans intégration dans un programme global. Le paysage peut être ce fil conducteur qui permet de trouver de la cohérence entre les différentes actions engagées.

Cependant, nous remarquons que tous les élus n'ont pas le même niveau de connaissance ou ne sont pas tous réceptifs de la même manière à ces questions paysagères. Le fait de bien connaître les élus locaux (leur sensibilité, les projets déjà réalisés sur la commune ou en cours, les motivations, la composition de l'équipe municipale...) permet au CAUE d'adapter le discours, les outils et de se mettre au niveau de l'élu qui l'a sollicité. Dans le Gers c'est le cas, il faut sensibiliser les élus en tenant compte de leur niveau de connaissance de base, en matière de paysage, d'aménagement, de portage de projet, et amener chacun, à son rythme, vers un état de connaissances et l'acquisition de compétences de plus en plus élevés dans ces domaines.

En fonction du message à transmettre (ex : discours sur la qualité des entrées de ville, embellissements, biodiversité, PLU et autres documents d'urbanisme...) la question du paysage-cadre de vie de la collectivité est mis en avant pour interpeller l'élu. Et, le CAUE varie les propositions et outils pour y parvenir.

Les « Juedis du CAUE32 », ateliers pour les Nouvelles Equipes Municipales (appelées communément « soirées NEM »), organisés un jeudi par mois, sont des ateliers en mode questions-réponses sur des sujets variés touchant à l'aménagement du cadre de vie (Annexe II : Les juedis du CAUE32-calendrier 2014-2015). Ces soirées permettent de

sensibiliser les nouveaux élus à des questions qui leurs sont souvent étrangères (accessibilité, végétal en ville, publicité,...) mais dont ils vont être amenés à gérer sur leur collectivité. Ces ateliers NEM sont l'exemple même d'une sensibilisation en auto-saisine. Le CAUE32, conscient d'un manque de formation des équipes municipales sur certains sujets et de leur état démuni face aux nombreuses obligations et problématiques auxquelles elles sont confrontées, leur offre l'opportunité d'acquérir un certain nombre de réflexes, de connaissances pour les mettre ensuite en capacité d'agir.

La sensibilisation paysagère passe aussi en partageant les projets exemplaires réalisés sur le département. Le 1<sup>er</sup> juillet dernier, le CAUE32 a, par exemple, organisé la visite du nouvel « Ecoquartier » de la commune de St-Clar(32) et avait invité tous les élus. Un temps d'échange avec le concepteur et le maire de la commune a permis aux participants de mesurer concrètement les différentes modalités de ce projet d'aménagement (objectifs, coût, durée, difficultés rencontrées,...). Et la démonstration par l'exemple, la découverte in-situ, a permis de toucher plus directement les élus plutôt qu'un long discours théorique.

Ce fût également le cas lors de l'Assemblée Générale du CAUE32, organisée à Ordan-Larroque(32) sur le thème du paysage et de l'aménagement, où Alain Mestre, agent technique de la commune, a expliqué les grands principes d'aménagement et de fleurissement mis en œuvre et a pu témoigner de leur pratique « zéro-phyto », en faisant visiter le village (Figure 6). Les élus présents, émerveillés des résultats obtenus, ont pris conscience qu'il suffit parfois de peu de choses pour améliorer le cadre de vie de leurs administrés. Si le CAUE n'a pas témoigné directement, c'est bien le recours à un ou des intermédiaire(s), (dans ces deux exemples le recours à des homologues élus), qui a permis de transmettre le message aux autres élus locaux. Ce sont des élus déjà sensibilisés aux questions du paysage qui ont contribué à la sensibilisation de ceux qui ne l'étaient pas encore.



Figure 6 : Sensibilisation à Ordan Larroque  
Auteur : C.de Rességuier, 17 juin 2015

## 2. Citoyens-habitants, les acteurs essentiels pour une prise de responsabilités envers les paysages du quotidien

Si nous reprenons la définition du paysage donnée par la CEP, le « telle que perçue par les populations » nous renvoie à un regard détenu par les individus qu'il ne faut pas occulter dans la compréhension globale et complexe du territoire. Cette même convention engage d'ailleurs la mise en relation des enjeux liés au paysage avec ceux liés à la démocratie en demandant des « *objectifs de qualité paysagère* » qui prennent en compte les « *aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques de leur cadre de vie* » (Article 5 de la CEP). De nombreuses enquêtes, menées par l'UNEP (Union nationale des Entrepreneurs du Paysage), témoignent de cet engouement des populations pour une qualité de leur environnement proche. Ces enquêtes nous renseignent, par exemple, sur les attentes toujours plus fortes en termes de « Nature » de « Vert ». Les espaces verts d'une ville sont devenus incontournables à la vie des citoyens : « 7 français sur 10 choisissent leur lieu de vie en fonction de la présence d'espaces verts à proximité de leur habitation et 1 sur 2

réclame que soit instauré l'obligation d'un pourcentage minimum d'espaces verts dans les projets immobiliers et commerciaux ». (UNEP)[13]

Et en effet, on le constate de plus en plus, l'implication des habitants dans les projets d'aménagement du territoire provoque des rencontres, des échanges,... et entraîne un processus qui aide les habitants à prendre en charge le devenir de leur cadre de vie. C'est pourquoi sensibiliser les habitants est essentiel. Pour le CAUE, ce sont aussi des maîtres d'ouvrage à leur échelle (construction, réhabilitation...) qu'il faut accompagner et responsabiliser quant à leurs actions sur les paysages du quotidien. En effet, qu'ils résident sur le territoire, y travaillent, y pratiquent leurs activités de loisir, s'y déplacent ou encore s'y engagent en s'inscrivant dans le milieu associatif local, ils sont tous « pratiquants » du paysage. Ils détiennent, en quelque sorte, le paysage vécu, pratiqué, exploité... Ils sont détenteurs de la « maîtrise d'usages ». Ces « savoirs habitants », s'ils sont écoutés et encouragés peuvent conduire à des échanges intéressants avec les « savoirs experts », pour avancer vers un projet partagé et de qualité.

L'objectif de la sensibilisation paysagère est dans un premier temps d'interroger les habitants sur leurs connaissances du territoire qui les entoure et de leur incidence potentielle sur ce dernier. Ont-ils conscience de leur impact sur le paysage, quand par exemple ils construisent une nouvelle habitation? Le CAUE de l'Isère a réalisé des petites vidéos ludiques (Figure 7) pour sensibiliser le grand public sur les sujets de la construction neuve et de son impact, de l'implantation, ou encore sur la densification... [14]



Figure 7 : Extrait vidéo de sensibilisation, Source : CAUE38 [14]

**La sensibilisation doit mener à la mobilisation et à la participation des populations à la gestion de leur paysage.** Comme expliqué dans la première partie de ce mémoire, la sensibilisation est la condition préalable aux degrés supérieurs de la participation (concertation, co-décision,...). Si les habitants veulent se saisir d'un projet, il semble juste et naturel qu'auparavant ils aient suffisamment de connaissances et un regard attentif porté sur leur territoire. Certaines initiatives des CAUE peuvent leur permettre d'acquérir ces connaissances : balades paysagères urbaines ou rurales, conférences, expositions, ressources en ligne ou publications grand public. Le guide *Paysages de Midi-Pyrénées, de la connaissance au projet*, co-édité par l'URCAUE et la DREAL Midi-Pyrénées, retrace un panel d'expériences mises en place sur le territoire régional en matière de mobilisation de la population. Des exemples de sensibilisation et de médiation illustrent la volonté d'accompagner les différents publics vers une appropriation de la connaissance des paysages. Dans le Lot par exemple, les acteurs locaux ont été mobilisés à l'aide d'un dispositif original, « léger, participatif et efficace » : *les tréteaux du Paysage !* Le PNR des Causses du Quercy, lors du renouvellement de sa chartre a souhaité faire dialoguer les acteurs du territoire sur les questions du paysage. Ainsi, des ateliers *in-situ*, « les Tréteaux », ont abordé différentes thématiques (agriculture, espaces publics, ...) et ont permis de confronter les points de vue dans un esprit de libre parole. Ils ont aussi permis de recueillir les perceptions habitantes, d'envisager des scénarios de développement pour le territoire du PNR. Et « le paysage est apparu intéressant pour rendre concrets et spatialiser les enjeux du territoire » (Larribe M. dans URCAUE, 2015, p122.)

Cette nécessité d'informer les populations a été traduite dans le droit français suite à la convention internationale d'Aarhus (1998) par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) de 1999 qui rappelle dès son article premier que les citoyens doivent être associés à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire, ainsi qu'à l'évolution des projets qui en découlent et qu'ils doivent être informés de ces nouveaux projets. Puis le code de l'environnement en 2002 et la charte de l'environnement en 2005 ont inscrit la participation dans les démarches de projet touchant à l'environnement, déclarant que toutes personnes a le droit d' « accéder aux informations » et de « participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » (Légifrance-article 7) [15]. Cependant, attention à ne pas tomber dans l'écueil dans lequel la participation deviendrait uniquement le moyen de sensibiliser pour « passer en force tout en douceur ». En effet, les populations « invitées » à participer peuvent en ressortir frustrées, si ce n'est que du « camouflage » pour se donner bonne conscience d'avoir respecté la loi.

### 3. Scolaires-touristes, des publics sujets à l'émerveillement pour une ouverture d'esprit élargie

Si la majeure partie des interventions du CAUE se fait auprès des élus et des particuliers. Il peut sensibiliser plus ponctuellement d'autres publics sur les questions du paysage, comme par exemple les scolaires ou les touristes.

#### ➤ *Le public scolaire, les acteurs de demain*

Concernant le public scolaire, certains CAUE développent plus que d'autres cette mission de sensibilisation. En effet, les enfants sont les futurs acteurs du territoire, les sensibiliser dès le plus jeune âge permet de faire germer en eux les bonnes pratiques, les bons gestes du quotidien, éduquer leur regard, les responsabiliser... Ils sont aussi la porte d'entrée pour toucher leurs parents, ce sont de formidables intermédiaires pour relayer le message. En effet, les parents sont plus réceptifs si ce sont leurs enfants qui leur transmettent le message ou leur montrent l'exemple.

Le CAUE de la Vendée a par exemple conduit une opération pédagogique auprès d'un public scolaire « Regard sur mon paysage » qui est « construite autour de la volonté de préparer la génération des citoyens de demain à devenir des acteurs attentifs à l'environnement et au cadre de vie. » [16] Cette expérience a permis au CAUE85 de provoquer une ouverture sur la vie communale en faisant intervenir des habitants, des acteurs locaux, en diversifiant les approches (historique, artistique, sociale,...) et les techniques (photo, vidéo,...). Et cela leur a aussi permis, en retour, de recueillir les témoignages d'enfants de 9 à 11 ans, photos et mots « dont la fraîcheur souvent inattendue nous amène à reconsidérer notre approche du territoire. » (CAUE85) [16]

« Impliquer les populations dans la prise en compte des paysages » voilà l'expérience entreprise dans la vallée de l'Arize, par le Pays Sud Toulousain, en mettant en œuvre le projet « Portraits de Paysages ». En partenariat avec la DREAL Midi-Pyrénées, le CAUE31, et l'Inspection de l'Académie, l'objectif était de toucher les scolaires sur le territoire concerné. Ainsi durant l'année scolaire 2012-2013, le CAUE31 a mis en place une série d'actions de

sensibilisation pour des élèves de primaire et du collège. Cette sensibilisation a été réalisée à la fois en classe mais aussi in-situ, dans la vallée de l'Arize et de la Garonne pour appréhender le paysage par tous les sens. (Aramendy J-F. dans URCAUE, 2015, p116.)

➤ *Les touristes, un public à capter : « touristes ici, habitants ailleurs »*

Les touristes, de passage sur un territoire, font également partie des populations susceptibles d'être sensibilisées car ils ont un regard tout aussi légitime sur le paysage. Un regard certainement distinct de celui de l'habitant, car les filtres pour observer seront différents. Un même paysage pourra être apprécié par un touriste qui y séjournera quelques jours mais dénigré par l'acteur local au quotidien. Parfois ces regards « extérieurs » au territoire (étrangers) servent de révélateurs pour les regards « intérieurs » (locaux). Et en effet, l'état d'esprit du moment (détendu en vacances) ou bien l'affect faisant intervenir des souvenirs d'enfance, ... sont autant de biais qui influenceront sur les perceptions du paysage. Il faut alors essayer de les « capter », mais aussi de donner quelques clés de lecture à ces acteurs « de passage ». D'autant plus qu'ils participent à l'économie locale et qu'ils ont eux aussi un impact sur le territoire (lien fréquentation touristique et dégradation des sites, développement d'infrastructures pour les accueillir,...).

Pour les sensibiliser il faudra alors les « accrocher », retenir leur attention, en trouvant les mots, les outils qui leur seront adaptés. Dans le Gers, il est souvent rapporté, que ce sont les paysages la plus value touristique, bien qu'étant « non spectaculaires » (ce ne sont pas les Pyrénées, et pourtant...). Une enquête réalisée par l'office de tourisme de Marciac (32) révèle que le paysage est le premier motif de satisfaction retenu par les touristes.

Toujours dans le Gers, très récemment, la Communauté de Commune de la Ténarèze (CCT), consciente des potentialités touristiques de son territoire a inauguré un sentier d'interprétation, « *Les Clés des Champs* ». Circuit ponctué d'installations diverses, de jeux, d'espaces de découvertes dans les différentes communes de la CCT (Figure 8).



Figure 8 : Regarder le paysage avec des filtres de couleur, installation « clés des champs » en Ténarèze, Auteur : C.de Rességuier, 8 juillet 2015

« *Empruntez en famille les chemins de traverse pour une découverte sensible et ludique de nos paysages. Ouvrez les yeux, préparez vos oreilles, aigüisez vos sens et vivez un paysage qui se voit, qui s'écoute, se goûte, se sent, se touche, se ressent...* » [Extrait de la « carte de voyage de nos paysages », tourisme Ténarèze].

Ce projet allie le côté sensible et très ludique pour appréhender les paysages. Cela permet au premier abord de susciter l'envie, l'intérêt chez les personnes, face à ces installations. C'est le registre du jeu, de l'anecdote... Ces installations sont pensées pour les touristes mais aussi pour les habitants qui peuvent par ce moyen 're' découvrir leur paysage !

Les touristes sont de plus en plus nombreux à être séduits par le *tourisme vert*. L'expression fait référence aux valeurs de nature et de paysage et désignerait donc plus directement la fréquentation des espaces ruraux éloignés des villes. La DATAR, dans son enquête de 2013 intitulée « Destination campagnes » [17], dresse le portrait d'une image positive des



sur la construction des représentations paysagères qui, en retour, conditionnent les pratiques et transforment les paysages » (Davodeau) [18]. Rappelons d'abord, que comme tout projet, le « projet de paysage » est constitué de plusieurs phases. Elles se déclinent de la manière suivante (Figure 10):

- Identifier des enjeux en réalisant un **diagnostic**, état des lieux étudiant les situations actuelle et passée, analyse des différentes « strates » du paysage, identification des attentes et des souhaits.
- Définir des orientations, choisir et définir des actions. Phase de **programmation** qui s'appuie sur une analyse fine du contexte et qui évalue la faisabilité du projet et son adéquation avec les attentes du porteur de projet.
- Concevoir le projet. Cette phase de **conception** est le moment où les intentions s'expriment sur le papier. C'est l'acte de création pour donner valeur à l'espace.
- Réaliser ces intentions. La phase de **réalisation**, c'est la mise en œuvre du projet dans ses aspects concrets.

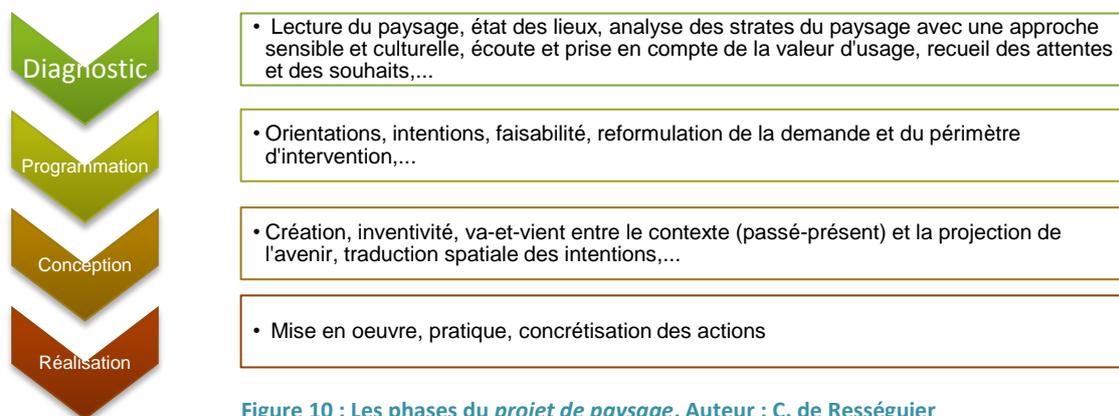


Figure 10 : Les phases du projet de paysage, Auteur : C. de Rességuier

Le projet de paysage peut comprendre la totalité de ces phases ou seulement quelques unes. Cette démarche de projet est un processus itératif continu cherchant consensus entre commande, site, usagers et experts. La notion de « dynamique de projet » se laisse alors deviner. Les propositions sont en perpétuel mouvement et s'enrichissent par des « allers-retours » réguliers. Aujourd'hui, nous ne concevons plus de passer sous silence la voix des usagers du cadre de vie sur lequel le projet de paysage s'applique. La prise en compte des modes de vie, de la complexité des relations s'exerçant sur le territoire étudié, des politiques locales, ou bien encore de la valeur accordée au territoire par ceux qui y vivent, est devenue essentielle pour inscrire le projet de paysage dans la durabilité.

Se pose alors la question de la place de la sensibilisation paysagère ? A quelle étape intervenir ? Est-ce la même sensibilisation à chaque étape ?

Nous concevons depuis le départ, dans ce mémoire, que la sensibilisation est le préalable à l'action. Elle permet l'acquisition de connaissances pour être en mesure d'agir et d'interagir. Elle a donc sa place dans le projet de paysage. Nous considérons qu'elle doit être mobilisable de manière continue, tout au long du projet.

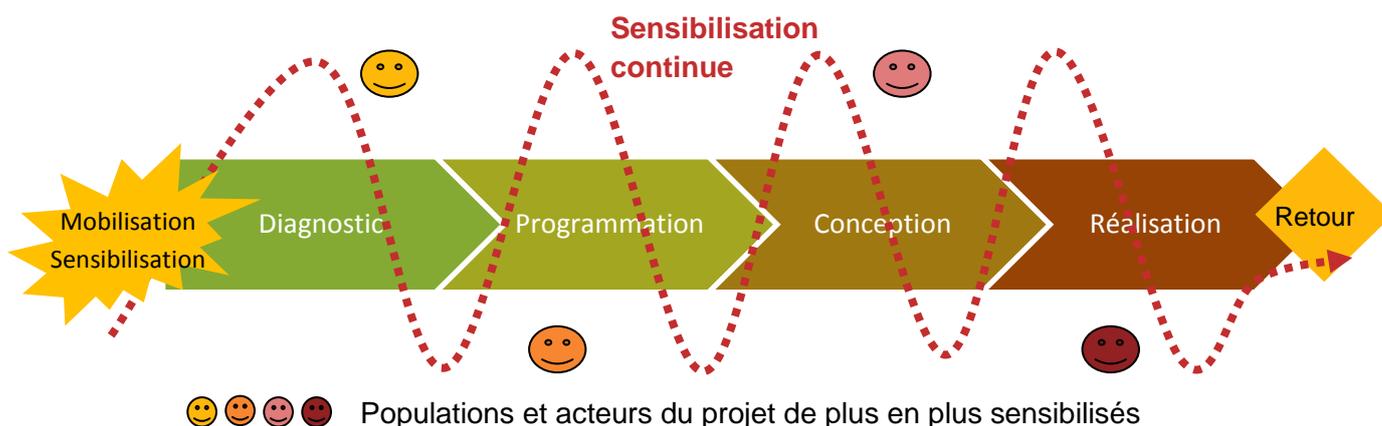


Figure 11 : Sensibilisation et projet de paysage, Auteur : C.de Resseguier

En effet, la connaissance alimente en permanence le projet, elle est à son service. Dans la phase de diagnostic, la sensibilisation paysagère aide à une lecture partagée du territoire. Elle permet de poser les bases communes du projet, de s'entendre sur les caractéristiques, sur ce qui fonde l'histoire commune, de cerner le contexte culturel. C'est le premier degré de sensibilisation (Cf. partie I-A-1) qui est convoqué. Puis progressivement, au fur et à mesure des phases du projet, la sensibilisation paysagère atteindra le second puis le troisième degré. Le message transmis portera de plus en plus sur des éléments spécifiques, traitant de l'aménagement, pour essayer d'accompagner les populations vers une certaine interaction avec le projet. Nous souhaitons leur faire saisir la mécanique du projet se développant et ainsi les inviter à prendre part à chaque étape le constituant (Figure 11).

## 2. La sensibilisation, un processus long, requérant organisation et endurance

La mise en place d'une réelle participation des populations à un projet de paysage demande une certaine exigence. D'autant plus que c'est un défi à porter sur le moyen et le long terme pour laisser le temps nécessaire aux personnes de s'approprier ces questions et de trouver un intérêt à mettre le paysage au cœur de leurs préoccupations. Un minimum d'organisation de la démarche participative doit être alors pensé. Et la sensibilisation, qui en est la première étape, doit permettre cette préparation sur le long terme. Elle doit être un **processus itératif**, sans cesse re-convoqué, pour mobiliser en permanence les populations visées. C'est effectivement un vrai « travail de fond » qu'il faut mener, une implication sur la durée pour ne pas laisser la flamme s'éteindre (Figure 11, flèche sinusoïdale-pointillés rouges).

Dans ses expériences menées dans le Vic-Bilh (sud ouest de la France) et dans le sillon Orb-Jaur (sud est de la France), P. Beringuier le constate, l'entrée par le paysage nécessite « l'inscription dans la durée des outils d'animation, rythmée par des rencontres régulières, afin de maintenir une certaine mobilisation » [9]. Cette phase de mobilisation que nous situons bien en amont de l'étape du diagnostic (Figure 11) nécessite alors de « dépasser les réunions d'informations classiques pour aller à la rencontre des riverains ». (Montembault, 2015) D'autres professionnels du paysage, ont pu en faire l'expérience lors de différentes conduites de projet : « un temps de mobilisation, avant le temps de la participation »

conditionne la qualité et la durabilité du projet qui se veut participatif (Intervention Marie Baret et Victor Miramant-notes de cours du 29 septembre 2014, Agrocampus-ouest)

La difficulté réside dans le fait que différents temps se superposent, se confrontent et ce aussi, avec les temporalités du paysage elles-mêmes. Dans un projet de paysage, les temps d'un acteur à l'autre diffèrent. Par exemple, se télescopent, le temps de l'élus, qui lui réfléchit en termes de mandat électoral ou des temps de projet dicté par « ses enveloppes budgétaires », et le temps des professionnels du projet (études, conception, instruction, réalisation,...). Ce qui induit d'autres temps pour se comprendre réciproquement et pour introduire de manière efficiente un processus d'échange avec les populations.

La sensibilisation paysagère est finalement « une graine qu'il faut semer », il faut prendre le temps de la laisser se développer, accompagner sa croissance en ré-intervenant si nécessaire. La seule frustration possible pour celui qui mène cette sensibilisation, est de ne pas être sûr de pouvoir récolter de suite les fruits de son travail. Mais la sensibilisation paysagère a-t-elle vraiment cette prétention du résultat final ?

Ce qui est tout de même important, c'est de permettre aux personnes sensibilisées, qui se sont investies jusqu'à participer aux différentes phases du projet, d'avoir un « retour » sur leurs contributions. (Figure 11) La sensibilisation peut d'ailleurs se poursuivre au-delà de la phase de réalisation. En effet, une fois le projet livré, sensibiliser les populations à la bonne gestion du nouvel aménagement créé, semble opportun. Le projet s'insère certes dans une temporalité, mais il est aussi en constant devenir.

De plus, un retour sur expérience peut être un très bon outil de sensibilisation. Nous pouvons revenir sur le cas de la visite de l'écoquartier de St Clar(32), qui a permis par la déambulation *in-situ* de sensibiliser les élus à la démarche « écoquartier ». Le projet terminé, les élus de la collectivité de St Clar et le maître d'œuvre ont pu témoigner et partager leur expérience avec le public présent, public beaucoup plus réceptif en ayant le résultat devant les yeux.

### C. Quels outils de sensibilisation pour une adéquation public/temps ?

A ce stade de l'analyse, nous pouvons introduire le terme d'une véritable « **pédagogie du paysage** » quand nous voulons initier une démarche de sensibilisation paysagère. Nous le verrons, la pédagogie se retrouvera dans le discours mais aussi dans les outils. Faisons-nous tout d'abord la différence entre les termes « pédagogie » et « didactique » ? A savoir que, la pédagogie s'intéresse tout particulièrement à l'apprenant et à la manière dont il va apprendre; alors que la didactique est étroitement liée au domaine et à la discipline concernée. La pédagogie est donc largement transdisciplinaire. En traitant de la sensibilisation PAR le paysage, une question se posait alors : le paysage est-il un objet didactique, soit le paysage comme une discipline spécifique à enseigner (la didactique du paysage) ou bien est-il un objet pédagogique qui permet de faire la synthèse de toutes les thématiques ? Dans ce mémoire, c'est bien la dimension transversale du paysage que nous avons choisi de considérer, et donc, de parler de « pédagogie du paysage ».

## 1. Importance des mots et du discours

Tout d'abord, si la pensée est nourrie par les mots, il est essentiel de se questionner sur ce que chacun met derrière ceux qu'il utilise. Il faudra essayer de lever les ambiguïtés notamment par rapport aux termes concernant le paysage qui est le sujet et le support de notre sensibilisation. Choisir le « bon » mot pour chaque situation est un exercice indispensable, mais difficile. En effet, ce qu'il faut mesurer, c'est que les mots contiennent une certaine charge affective, une charge morale. On parle d'ailleurs, du « poids » des mots.

Le devoir du « bon sensibilisateur » est de faire preuve de pédagogie. Revenons sur ce terme, dans un sens commun, il signifie « l'art de bien éduquer ». Il dérive du grec, *paidagogia* « l'enfant » et « conduire, mener, accompagner, élever ». Dans l'antiquité, le pédagogue était un esclave qui accompagnait l'enfant à l'école et lui faisait réciter ses leçons. Dans notre cas, la pédagogie, c'est choisir les mots et les transmettre avec enthousiasme, avec cette « flamme » qui rendra le propos attractif, séduisant, intéressant. C'est déclencher la curiosité pour que le discours soit retenu, apprécié. Le ton avec lequel le discours est porté a lui aussi toute son importance.

En effet, le discours que tient le « sensibilisateur » peut être perçu comme positif ou négatif, en fonction du récepteur et de ses filtres personnels. Derrière les mots, chacun peut avoir une image différente, le schéma (Figure 12) illustre ce problème.



Figure 12 : Différentes images derrière le même terme "espace public", Auteur : C.de Rességuier

Bien souvent deux types de discours se présentent à nous pour mobiliser les personnes sur les questions du paysage :

- Une parole militante : nous prenons position, faisons alors appel au ressenti, nous utilisons tout un vocabulaire passionné, essayant de trouver l'affect de notre interlocuteur,...
- Une parole technico-technique : nous voulons rester dans l'objectivité, dans la neutralité des faits, sur une approche scientifique ou technique sans intégrer la moindre opinion pour ne pas distordre la réalité et altérer le jugement de notre interlocuteur...

Mais finalement la pédagogie, c'est une alliance des deux types, il faut les deux aspects pour arriver à bien communiquer en fonction des différents publics. C'est de cette façon que le « sensibilisateur » pourra adapter la sensibilisation et avoir pour chacun son « empathie » ! Et finalement, le CAUE serait légitime, non pas comme détenteur de tous les savoirs scientifiques, mais légitime dans la communication et la pédagogie. C'est bel et bien son rôle de transmettre les connaissances, non dans une position de « sachant » mais comme « pédagogue » qui sait traduire à chacun les savoirs.

## 2. Outils pratiques : des idées, des mises en œuvre, des critiques

Les mots ne sont pas les seuls outils pour mener une sensibilisation paysagère, il existe une diversité de supports, pour compléter l'arsenal du « sensibilisateur ». L'outil, au service de la sensibilisation, doit susciter la curiosité, l'envie. Il doit être aussi bien ludique qu'éducatif. D'autres vertus peuvent aussi être recherchées : l'interactivité, la simplicité, la praticabilité,...

Cependant, quelques paramètres conditionnent aussi, le choix de l'outil le plus adéquate à une situation donnée : le public visé (âge, profession, novice ou initié aux questions du paysage,...), le temps imparti et le message de sensibilisation à transmettre en lui-même. Une question importante, à élucider avant de choisir, est de savoir si l'outil fonctionnera en autonomie ou combinés à d'autres outils. Sera-t-il rattaché à un discours, à des explications orales ou écrites : règles du jeu, notice d'utilisation, légendes, commentaires,... ? Y a-t-il besoin d'un animateur pour faire vivre l'outil ou se suffit-il à lui-même ? Est-il appropriable ?

Nous allons essayer de balayer toute une série d'outils, de comprendre leurs intérêts, leurs avantages et leurs inconvénients.

### ➤ *Le terrain*

Le paysage, formidable objet d'interface est l'outil « numéro un » sur lequel s'appuyer. C'est pourquoi, l'expérience du terrain est l'outil par excellence. Etre immergé dans le site, permet à tous les sens (vue, ouïe, odorat...) d'être mobilisés. Citons, les balades paysagères, les visites commentées et/ou interactives... Le contact est direct, il n'y a pas de filtre ou d'interface matérielle entre l'observateur et l'« objet observé ». L'émotion procurée est différente de celle pouvant être ressentie face à une représentation de ce même paysage (photo par exemple). Là, le public peut se rendre compte par lui-même de la réalité physique du paysage. Il est mis en situation active d'observation et d'analyse. Une question se pose alors, un accompagnateur est-il nécessaire sur le terrain? La réponse est oui, car l'expérience du terrain contient une « dimension collective », elle permet de mettre en

pratique la méthode des « *regards croisés* » (Davodeau, 2010). Et en effet, le paysage contient « *tous les visibles de tous les voyants* » (Deffontaines, 2006), il faudra alors tout le savoir-faire d'un animateur pour laisser s'exprimer chacun et ainsi, jongler entre perceptions individuelles et perception collective.

Cette pratique du terrain est d'ailleurs de plus en plus utilisée pour initier des démarches participatives. En effet, la vertu qui lui est reconnue est qu'elle « *diminue les incompréhensions de langage, donne des références communes, facilite le dialogue, relativise les avis trop tranchés ou péremptaires, aide à comprendre les uns et les autres* » (Ambroise, 2002). Le fait d'être en plein air et de se sentir « hors » de son cadre habituel de prise de position, ou d'exercice de sa profession (bureau, salle de réunion,...), décloisonne les idées et libère la parole. L'animateur/sensibilisateur aura alors à charge de rendre cet exercice convivial pour favoriser ce climat de partage.

Il faudra déterminer en amont les sites, créer les itinéraires ou parcours sur le terrain, tout en ayant à l'esprit la demande : quelles questions veut-on que le spectateur se pose ? Comment faire pour que l'observateur-spectateur se transforme en spectateur-acteur ? Comment lui faire vivre une expérience particulière pour qu'il ait envie de la revivre et de la transmettre à son tour.

Il existe maintenant, toute une série d'outils pratiques, graphiques et illustratifs à la disponibilité du « sensibilisateur », pour partager avec les populations à *partir et sur* le paysage. Chacun permettant de pouvoir combler une diversité de sensibilités. Ces outils sont exploitables et combinables avec l'expérience de terrain décrite précédemment.

#### ➤ *Les cartes*

Outil des géographes et des aménageurs par nature, la carte est un inconditionnel. Représentation de l'espace en deux dimensions, elle permet de se situer, de donner un certain nombre de points de repère ou bien encore, de localiser les actions en phase projet. La carte est faite de tout un ensemble de codes et de conventions (couleurs, tracé,...), qui sont plus ou moins explicités en légende par son auteur. Il existe une variété de cartes, distinctes par leur échelle, leur fond cartographique, leur mode de représentation... En fonction de l'objet de la sensibilisation, il faudra alors jongler avec ces différents paramètres, les concilier pour essayer d'être le plus clair possible et de faciliter la lecture de cette carte.

Les cartes anciennes (Cassini, Etat-major, carte de Trudaine...) sont également de bons supports d'échange. Elles permettent de sensibiliser à la dimension temporelle du paysage, d'appréhender le paysage comme un objet mobile qui évolue dans des temps plus ou moins longs. C'est également pouvoir expliquer et comprendre l'état présent par des réponses trouvées dans le passé. Un exemple, la toponymie d'un site, lisible sur une carte IGN, nous renseigne des pratiques ancestrales d'un lieu.

Par ailleurs, de plus en plus de cartes témoignent de l'approche « sensible » des paysagistes : cartes des sensibilités paysagères, carte d'imaginaires,... Des cartes artistiques et géographiques qui rendent compte d'un territoire existant en assumant un regard sensible et/ou subjectif. Les populations peuvent ainsi être touchées par l'affect, par la curiosité que ces cartes provoquent.



➤ *Croquis/dessin*

Le croquis est aussi un outil mobilisable pour d'autres sensibilités. En effet, il permet de représenter le visible, mais plus encore, de laisser s'exprimer les possibles, l'imaginaire, le devenir d'un territoire. Il possède un certain pouvoir de séduction. Le sensibilisateur doit alors avoir conscience de ce potentiel mais aussi du danger que cela peut représenter en tant qu'outil de persuasion et de conviction. Par le dessin, le public visé peut se projeter, mais encore faut-il que les traits laissent libre cour à l'interprétation de chacun, ou du moins qu'ils soient suffisamment simples ou souples, pour permettre une lecture partagée.

La rapidité d'exécution et le fait d'être réalisable *in-situ* (*face au paysage*), au contact direct des populations à sensibiliser, font du dessin, un outil apprécié par nombre de professionnels du paysage engageant une démarche participative. Ce n'est pas un dessin « fini et tout parfait » qui parlera le plus ou engagera le plus le public à participer mais bel et bien un dessin « *entraîné de se faire* ». (Davodeau-Toublanc, 2010). C'est en effet, dans le « *processus créateur* », que se forge petit à petit l'acceptation de l'objet final.

Le croquis est une construction, une sélection d'éléments dépendants du regard du dessinateur et qui demande d'aller à l'essentiel. Il faut alors prendre conscience que : « *l'acte de dessiner oblige à devoir comprendre soi-même le paysage pour en dégager les caractéristiques principales, au regard d'une problématique particulière* » (Davodeau-Toublanc, 2010). Avec cet outil, mais cela s'applique aussi aux autres outils, il faut se poser les questions « Quelles émotions voulons-nous procurer aux populations, pour faire naître une prise de conscience? Et comment l'outil nous permet d'y parvenir ? »

➤ *Bloc diagramme*

Le bloc diagramme est un outil de représentation entre photographie aérienne, carte, coupe et dessin. Son intérêt réside dans le fait qu'il permet de faire comprendre l'agencement et les relations des éléments dans l'espace, en représentant une portion de territoire en « volume ». Très couramment utilisé aujourd'hui dans les études paysagères, à des échelles variables (unité paysagère, structure paysagère, détail), réalisé à la main ou assisté par informatique, le bloc diagramme n'en demeure pas moins un exercice difficile à maîtriser.

L'outil peut paraître complexe pour un public novice. Cependant, si le bloc diagramme est construit de façon pédagogique, accompagné de légendes et avec des modes de représentation adaptés, il peut se révéler idéal pour poser les bases d'une bonne compréhension du territoire. « *La force du bloc diagramme réside dans sa capacité à exprimer la superposition des différentes strates qui font l'épaisseur du paysage (sous-sol, relief, végétation, occupation humaine). Il donne à voir la structure spatiale et l'organisation globale du paysage en relation avec le modelé du territoire.* » (Davodeau-Toublanc, 2010)

Blocs diagrammes explicatifs, ou localisant les enjeux ou encore blocs prospectifs, ils permettent une variété d'expression et sont utilisés dans de nombreuses démarches participatives. Citons le travail d'Yves Michelin auprès des agriculteurs. Il a employé le bloc diagramme comme support d'entretien pour « *mieux cerner leurs représentations* » (Michelin, 2000). Le bloc fût un bon moyen pour représenter le paysage de la façon dont les agriculteurs le perçoivent quand ils y travaillent. Il a permis de les sensibiliser à l'évolution du territoire pour les mettre ensuite en capacité d'interagir quant à sa gestion.

Enfin d'autres typologies d'outils faisant appel à d'autres sens existent : vidéo, bande sonore, carte postale sonore, maquette et maquette sensible, atelier pratique, jeu de rôle, ... Citons par exemple, le travail de Pierre Redon, les « *Marches sonores* » [20] qui révèlent un territoire à travers ses habitants et les sons dans le paysage. Ces *marches sonores* proposent un parcours avec des écouteurs et une carte créée spécialement pour chaque projet. Une expérience originale, faisant de plus en plus l'objet de commandes par certaines structures comme les PNR, les centres culturels ou les villes elle-même, qui souhaitent faire découvrir leur territoire par ce moyen ludique qui sensibilise le participant, et lui font tisser d'autres liens avec le territoire : un lien d'écoute.

La liste est non exhaustive, les outils sont sans cesse à réadapter. Le sensibilisateur pourra détourner des outils issus d'autres disciplines pour coller à la sensibilisation paysagère.

### 3. Sensibilisation directe ou indirecte

La sensibilisation, nous venons de le voir, est un processus continu qui demande une inscription dans la durée pour être efficace, et parvenir ainsi, à cette culture paysagère commune. Nous venons de constater aussi, qu'il existe un nombre important d'outils à disposition. Mais est-ce le même acteur-sensibilisateur qui produit le message de sensibilisation et qui le transmet ?

Nous distinguerons la sensibilisation directe : un seul sensibilisateur portant un message clair à un ou des récepteur(s) ; de la sensibilisation indirecte : un sensibilisateur « initiateur », puis des relais, des sensibilisateurs intermédiaires qui porteront le message aux récepteurs. Il se produit alors une sorte de sensibilisation en chaîne.

Les deux cas existent. Le CAUE peut se positionner en auto-saisine sur un sujet, et mène de son propre chef une sensibilisation, il en produira le contenu et le portera à connaissance de sa population cible. Il peut aussi simplement, répondre à une commande de sensibilisation, produire la matière et la restituer. C'est l'exemple de la communauté de commune Val de Gers, que le CAUE32 a accompagné pour la création de tables d'interprétation du paysage, en en produisant le contenu. Ainsi, le CAUE produit la matière première de la sensibilisation, et passe ensuite le relais à d'autres acteurs qui feront vivre ces connaissances (enseignants, guides de l'office de tourisme, membres d'associations, médiatrices culturelles...).

Cela permet d'associer les énergies, les compétences et les savoir-faire des uns et des autres, qui peuvent se saisir du sujet que le CAUE a initié, et trouver la meilleure façon de transmettre les connaissances dans leur propre domaine. Cependant, il faudra au préalable, fournir la notice des outils et méthodes à mettre en place pour que les « sensibilisateurs intermédiaires » puissent assimiler la connaissance, se l'approprier et la faire passer à leur tour. C'est en effet, bien comprendre ce que l'on transmet ! Cette sensibilisation indirecte permet au CAUE d'atteindre des publics qui ne se déplacent pas jusqu'au CAUE, en faisant appel à des acteurs qui eux sont sur le terrain, directement au contact des populations (agriculteurs, touristes,...).



du Pardiac, déjà plus ou moins bien limité, en le parcourant de long en large, en multipliant les itinéraires de découverte, en voiture et à pied. Dans un premier temps, il m'a fallu m'immerger dans le territoire, le lire, comprendre son organisation physique. Pour ensuite, être en capacité de conforter ou d'infirmer les hypothèses faites en termes de limites de l'unité et de sous-unités constitutives de ce « Pardiac paysager ». La pratique du terrain permet aussi, comme on le mentionnait précédemment, de saisir le paysage par tous les sens, de comprendre le fonctionnement des éléments structurels entre eux. Elle permet également de confronter le paysage « vu », aux modèles déjà construits. Je me suis d'ailleurs prêtée à l'exercice de comparer le modèle de la vallée dissymétrique, élément identitaire de l'entité Astarac, (Annexe III) avec le profil des vallées du Pardiac (Figure 16), pour voir dans quelles mesures, il s'y conformait et il s'en détachait avec des caractéristiques propres. Cela a permis aussi de différencier les sous-unités et les frontières avec les unités voisines. (Annexe IV : Bloc diagramme de la plaine de l'Arros – la limite ouest du Pardiac et Annexe V : Bloc diagramme du Cœur du Pardiac)

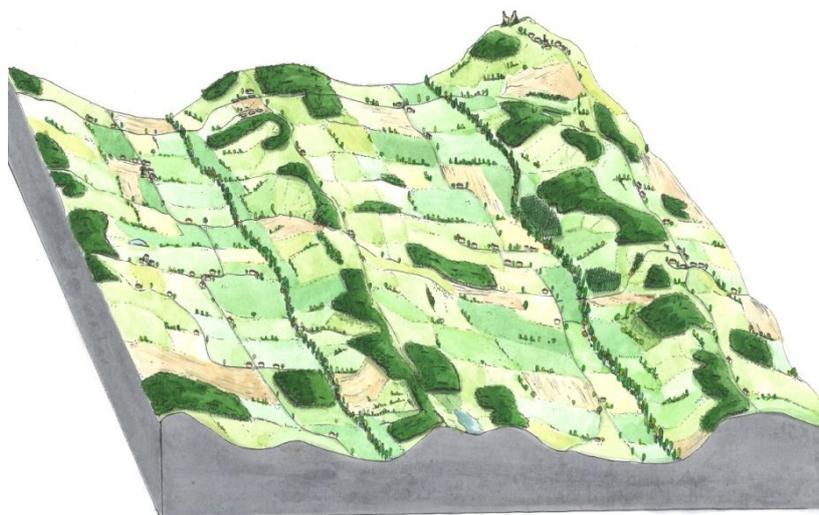


Figure 16 : Bloc diagramme du Cœur du Pardiac, Auteur : C. de Rességuier

## 2. Destination grand public

Ce travail a pour objectif d'offrir au grand public (habitants, touristes, élus, autres acteurs...), une aide à la découverte et à la compréhension du Pardiac. Dès le début du stage, s'est alors engagée, une vraie réflexion sur la pédagogie à apporter, pour amener progressivement la connaissance et travailler sur l'interaction avec le public visé.

Au départ, différentes attentes ont du être discutées, partagées pour essayer de parvenir à la définition de l'objectif général de ce travail et aux modalités de sa mise en œuvre. Un temps d'écoute et d'échanges s'est tenu avec chaque personne du CAUE32 concernée par le projet « Pardiac » : Philippe Bret - architecte et directeur, Frédéric Poulle - chargé d'étude aménagement ayant travaillé jusque là sur le projet du Pardiac, Laetitia Ricaud-Laffitte - chargé d'étude paysage et maître de stage et moi-même - stagiaire ingénieur en paysage.

Des questions se sont posées sur l'adaptation du discours, des illustrations vers un public, a priori, novice sur le sujet. Ce travail n'a pas été évident, il y avait de nombreuses divergences, notamment sur le degré de sensibilisation à apporter au grand public. Jusqu'où sensibiliser ? Quelles connaissances apporter sur un territoire « ordinaire » ? Quelles sont les informations susceptibles d'intéresser la personne lambda ? Devons-nous laisser transparaître des orientations, des pistes d'actions pour prendre en charge le devenir des paysages du Pardiac ?

## B. Démarche adoptée : une pédagogie du paysage *par et pour* le Pardiac

Autour du projet « Pardiac », différentes productions, différents degrés de sensibilisation, différentes déclinaisons, différents discours ont été réfléchis, mis en œuvre ou sont encore en cours de maturation, pour à terme mener une véritable pédagogie du paysage.

### 1. Conception d'une publication sur les paysages du Pardiac

L'objectif premier de ce travail sur le Pardiac était de réaliser une publication. Cette dernière se veut accessible au plus grand nombre. Elle se doit d'être simple et efficace : « une idée forte par page ». Elle ne dépassera pas la quarantaine de pages, en effet, nous ne voulons pas écrire une thèse sur les paysages du Pardiac, mais simplement donner quelques éléments de lecture paysagère, pour guider et éveiller les regards sur ce territoire encore mal connu. (Annexe VI : Extraits de la Publication pour sensibiliser le grand public)

Une difficulté est effectivement de s'intéresser à un territoire où il y a très peu de choses « exceptionnelles », et de le rendre intéressant pour le lecteur, le visiteur, l'habitant depuis toujours, ou le nouvel arrivant. Si le Pardiac a bien quelques ensembles architecturaux, urbains ou paysagers et quelques sites ou monuments à ne pas rater, ici, plus qu'ailleurs ce sont bien les paysages qui forment ce « tout exceptionnel », l'agencement des différents éléments entre eux plus que chacun pris isolément. C'est bel et bien de parler de cette petite zone des coteaux de Gascogne si « ordinaire » qui nous intéresse, car c'est le cadre de vie pour ces populations.

Nous avons fait le choix de diviser cette publication en trois parties. Nous avons souhaité mener une sensibilisation progressive, un déroulé en trois temps : *Lire, Comprendre, Vivre*.

- *Lire le Pardiac*, c'est un premier temps pour dresser le portrait d'ensemble du Pardiac, présenter ses limites, et décrire les quatre sous-unités identifiées c'est-à-dire, caractériser les nuances en faisant des lectures paysagères. (Annexe VI)
- *Comprendre le Pardiac*, c'est ensuite, aborder le Pardiac par différentes thématiques : agriculture, ressource en eau, architecture, formes urbaines, matériaux, voies de communication... qui sont autant d'éléments constitutifs des paysages.
- *Vivre le Pardiac*, c'est enfin le découvrir à travers le temps (histoire du comté du Pardiac), à travers l'espace (superposition de territoires administratifs), à travers les temporalités du paysage (saison, journée, évolutions plus longues), à travers le regard d'acteurs qui le façonnent, (entretien de personne-ressource, recueil de paroles d'acteurs) pour essayer de saisir, le « Pardiac vécu ».

Ces trois temps, s'appuient sur les trois degrés de sensibilisation que nous avons présentés en première partie de ce mémoire. En effet, la partie *Lire* de la publication fait appel au degré 1 de sensibilisation, il s'agit d'apporter les connaissances de base, de poser le vocabulaire et de répondre simplement à la question « que sont les paysages du Pardiac ? ». La partie *Comprendre* fait intervenir le degré 2, elle explique les dynamiques à l'œuvre sur le territoire

et doit faire prendre conscience que chacun est acteur et entre dans le jeu de relations que le paysage tisse. Enfin la partie *Vivre*, commence à atteindre le degré 3, elle s'adresse aux publics en les considérant comme des acteurs. Sans aller jusqu'aux préconisations, elle essaye d'expliquer l'articulation des dimensions spatiales et temporelles en croisant les regards de différents acteurs qui pratiquent le territoire.

## 2. « Paysages in Pardiac » : balade paysagère, atelier et causerie

L'association Arbre et Paysage 32, co-auteur avec le CAUE32 de l'IPG, partie prenante et en attente du travail sur le Pardiac, a souhaité, en tant qu'organisateur de *Paysages in Marciac* (PIM), intégrer à son programme de balades, une balade sur le Pardiac. Notons que le Jazz est au cœur du Pardiac, avec chaque année le festival *Jazz in Marciac* (JIM). Alors PIM, depuis maintenant sept ans, s'est greffé à JIM pour profiter de son affluence mais aussi pour proposer aux festivaliers d'autres activités en dehors des concerts. L'objectif de PIM est l'éveil à la question du paysage (et aux problématiques liées : énergie, biodiversité, climat, agriculture, développement territorial durable), par la mise en relief d'une pluralité d'acteurs. Il s'agit de donner des clefs de compréhension à toutes les échelles, de transmettre une culture et une connaissance.

En parallèle, le Réseau Paysage de Midi Pyrénées (Annexe VII) voulant organiser une journée réseau et ayant connaissance du travail en cours sur le Pardiac, a souhaité allier les deux en proposant une journée « Paysages en Midi-Pyrénées » greffée au programme de PIM.

C'est dans ce cadre, que la journée du 28 juillet dernier s'est déroulée. Au programme : Balade « Paysages in Pardiac », atelier « Voir et comprendre les paysages autour de Marciac » et causerie « Paysages en midi Pyrénées » (animée par l'URCAUE et la DREAL Midi-Pyrénées). Le CAUE32 fut chargé de préparer et d'animer la balade paysagère (Figure 17), ainsi que l'atelier de l'après-midi qui comprenait aussi une présentation du travail en cours sur le Pardiac sous la forme d'une mini-conférence.

C'est ainsi que d'autres produits (balade, atelier, mini-conférence) se sont ajoutés à l'objectif initial de la publication. Il a donc fallu faire preuve de réactivité et d'adaptation pour extraire la matière nécessaire à l'organisation de ces autres activités.



Figure 17 : Balade "Paysages in Pardiac", extrait lettre d'information-août 2015 d'Arbre et Paysage 32, Source : AP32 [21]

### ➤ Préparation et déroulement de la journée du 28 juillet, en trois temps:

Pour la balade paysagère, il a fallu tout d'abord élaborer un itinéraire. Nous avons 3 heures à disposition, il s'agissait alors de choisir une boucle pas trop longue mais suffisamment

riche pour servir de support à la présentation d'un « petit extrait » du Pardiac. En prenant différentes marges (temps d'accueil du public, capacité physique des marcheurs, discussions pouvant être plus longues sur certains arrêts,...) nous avons considéré un temps de balade effectif de 2 heures, d'où une boucle de 5km. Sur cet itinéraire, nous avons ensuite sélectionné cinq points d'arrêt pour faire des lectures paysagères (Annexe VIII). Une semaine avant le jour J, nous avons fait les repérages pour s'assurer de la praticabilité du chemin, le dégagement des vues voulues pour lire le paysage et mesurer certaines contraintes (points d'ombre et sécurité du groupe). De plus, dans le but d'anticiper les échanges aux différents points, nous avons construit un outil spécifique à la balade, un « **classeur itinérant** » (détaillé dans la partie suivante) permettant d'alimenter les propos sur différentes thématiques, et d'initier la discussion, pour libérer les paroles.

Les deux premiers temps de la journée étaient liés. En effet, concernant l'atelier de l'après-midi, nous avons prévu de faire intervenir les participants de la balade du matin, en leur demandant de prendre des photos (un appareil photo mis à disposition pour le groupe) qui répondaient à des questions que nous posions. (Qu'est ce qui vous interpelle, vous émeut, ou vous dérange ?, Qu'est ce qui est durable ou éphémère dans ce paysage ?...) Nous voulions ensuite recueillir ces photos comme supports d'échange pour le petit temps d'atelier de l'après-midi (45min). Cependant, par intimidation ou par manque d'explication et d'incitation de notre part, sur les 33 participants, aucun n'a osé se saisir de l'appareil photo. Il est à noter que les participants ont par contre pris des photos avec leurs propres appareils. Au niveau des différents points d'arrêts, les conversations et débat de points de vues par rapport aux questions posées sont pourtant allés « bon train ». Mais c'est alors Laetitia Ricaud-Laffitte, paysagiste du CAUE32, qui a pris les photos correspondantes aux différents éléments qui ont suscité interrogation, curiosité, dégoût, ou enthousiasme. Grandes vues comme clichés du détail particulier. Ces photos ont permis, lors de l'atelier, de revenir sur chacune des questions, en commentant les clichés, puis en apportant des compléments. Suite à ce temps d'atelier, j'ai présenté sous forme de mini-conférence (45min), une présentation PowerPoint sur la base d'extraits de la publication grand public en cours. Cette présentation du Pardiac s'est appuyée sur les trois temps « *Lire, Comprendre, Vivre* » pour suivre la même démarche que la publication. (Annexe IX : Extraits de la conférence PIM, du 28 juillet 2015)

Enfin, la DREAL et l'URCAUE Midi-Pyrénées ont conclu la journée en présentant l'ouvrage *Paysages de Midi-Pyrénées : de la connaissance à l'action*, paru en mai dernier, fruit d'un long travail à l'échelle de la région. Ce fût un temps de causerie où les enjeux et l'utilisation de la connaissance des paysages dans les projets ont pu être mis en valeur. Cela a permis aussi de montrer au public, le lien, et l'emboîtement d'échelle entre les connaissances que j'ai pu produire sur le Pardiac (à l'échelle d'une unité paysagère) et les actions menées au niveau régional (sur l'ensemble des entités paysagères).

### **3. Une combinaison d'outils pédagogiques : des illustrations graphiques appuyant le discours**

Nous avons présenté dans la partie II-C, une diversité d'outils pouvant être utiles à la sensibilisation paysagère, mais en réalité l'important n'est pas tant l'outil en lui-même, mais bien la façon dont ils sont combinés entre eux et associés avec le discours que l'on souhaite porter. Cette combinaison d'outils graphiques permet de pouvoir toucher différents publics,

en fonction de la sensibilité de chacun. L'important est de trouver les bonnes associations qui donneront les clés de lecture nécessaires à la prise de conscience. Ce n'est surtout pas simplement imbriquer une pile de savoirs mais établir les relations et les liens logiques entre eux. Et la sensibilisation PAR le paysage est propédeutique, elle facilite l'apprentissage de savoirs ultérieurs en « apprenant à apprendre ».

Que ce soit pour la publication à destination du grand public, pour la conférence ou pour la balade différents outils graphiques ont été produits pour correspondre aux attentes d'une démarche pédagogique voulue par les initiateurs du projet « Pardiac ».

Nous avons souhaité des illustrations « parlantes » et « accessibles » qui vont présenter les paysages du Pardiac « comme personne ne les a encore jamais vu ».

Citons par exemple un dessin à l'aquarelle du Pardiac (Figure 18), dont l'orientation originale, en regardant les Pyrénées (soit le Nord inversé) permet de mieux visualiser une particularité du Pardiac : le cours d'eau du Bouès obliquant vers l'ouest et faisant donc un coude. L'aquarelle permet également de « sentir » le relief et de se faire une image des petites vallées du Pardiac comme des « doigts de pied » ; le Pardiac ayant été comparé à un « pied de l'Astarac tourné vers l'Adour » (Annexe X aquarelle en meilleure résolution).

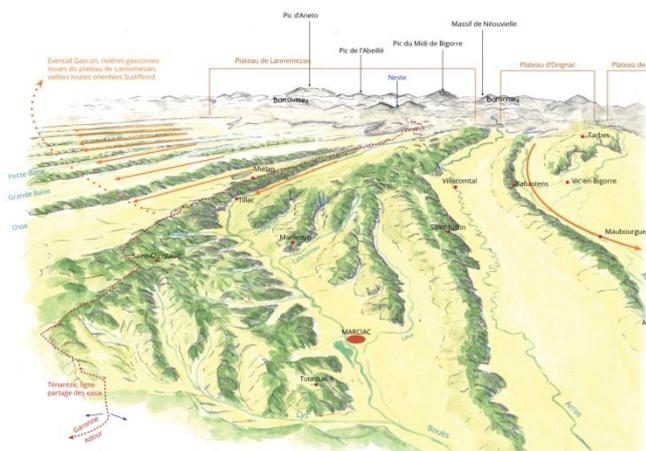


Figure 18 : Le Pardiac, "ce pied de l'Astarac tourné vers l'Adour", aquarelle, Auteur : C.de Rességuier

Un outil original a également permis de produire d'autres supports pour sensibiliser au paysage : un drone avec appareil photo embarqué. En effet, nous avons pu mener une campagne photos prises par drone, sur le territoire du Pardiac (Figure 19). Dans un premier temps, il m'a fallu faire un repérage des points de prise de vue, en considérant différents paramètres intrinsèques à l'utilisation de l'outil (hauteur maximum de vol, conditions climatiques, étendue du champ de vision, obstacles physiques, durée de vol sur place limitée à 20min/autonomie de la batterie,...). Les points ont été choisis pour couvrir la totalité du territoire d'étude, et pour permettre de visualiser des choses, invisibles par prise de vue au sol (photographe à pied) et non pertinentes en vue aérienne classique (image satellite). Le drone, avec une altitude allant jusqu'à 150m. par rapport au niveau du sol, a révélé le relief sans trop l'écraser. Les photos ainsi produites ont été exploitées pour des lectures paysagères, et on été insérées

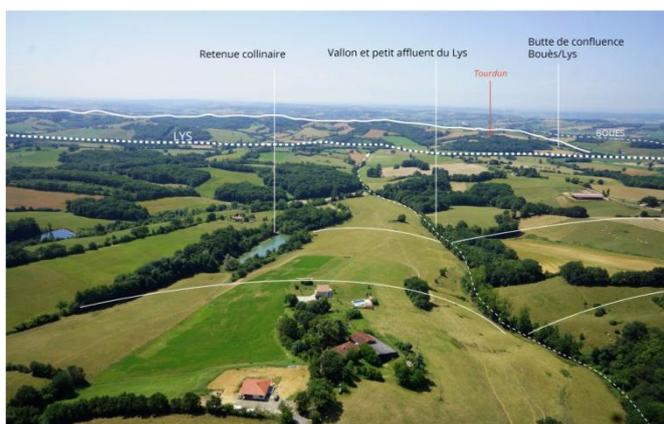


Figure 19: Photo de la vallée du Lys prise par drone, 22 juin 2015, Auteur : C.de Rességuier

dans la publication et la conférence pour enrichir la diversité d'outils sensibilisateurs. (Annexe IX, photo interprétation pour la conférence)

Pour la balade, nous avons créé un outil comme support de nos explications : le « **classeur itinérant** ». Il se veut pédagogique, pratique et assez léger. Un seul classeur que l'animateur de la balade a avec soi, comprenant tous les documents (cartes diverses, photo aériennes anciennes, carte postale, bloc diagramme,...) pour partager des connaissances non visibles sur le terrain mais essentielles à la compréhension des paysages et du Pardiac. Lire et analyser par exemple, les évolutions, la dynamique de l'enfrichement ou de la disparition du bocage en visualisant des photos ou cartes anciennes et en les comparant avec le paysage « vu aujourd'hui ». Des blocs diagrammes modèles nous ont aidés à poser le vocabulaire, que nous allions employer durant toute la balade. Nous avons commencé ce classeur par une carte pour se situer et identifier l'itinéraire que nous allions emprunter. Ce classeur c'est aussi le moyen de jongler, de faire des allers-retours entre les outils de lectures « à plat » (carte, photo) et le terrain. Ce classeur est évolutif et modulable. Nous pouvons par exemple imaginer sur la même balade, un classeur avec différentes parties (avec des intercalaires) adaptées à des publics divers (scolaires, professionnels, élus, touristes,...).

## C. Analyse critique

Nous allons revenir sur le travail effectué, les difficultés rencontrées et discuter des améliorations à apporter à cette démarche de sensibilisation paysagère du Pardiac.

### ➤ *Regard critique sur la publication*

Une première remarque concerne la difficulté à traiter à la fois les questions de fond et de forme. En effet, le choix du format et les objectifs attachés à cette publication ont évolué dans le temps. Il m'a fallu faire des propositions et les soumettre aux personnes concernées par le projet. Le travail d'Adrien, stagiaire-urbaniste, travaillant au CAUE au même moment que moi, a déterminé le format de ma publication. Nous avons fait le choix d'un format carré, pour penser les publications qui nous ont été confiées, comme une collection : « les cahiers du CAUE32 ». La forme a ainsi conditionné le fond en me forçant à sélectionner, texte et illustrations adéquates, une proposition synthétique et attractive. Travaillant en auto-saisine, sans commanditaire, une autre difficulté était de savoir jusqu'où aller dans le discours porté (préconisations/orientations politiques ?).

### ➤ *Retour sur la journée du 28 juillet*

Cette journée a permis de « tester », la réceptivité du public aux connaissances sur le Pardiac et de croiser les regards (professionnels, touristes, enfants). Effectivement, l'exercice n'était pas évident, car le public de cette journée était double. D'un côté il y avait le public « festivalier », de passage, venant pour la première fois à Marciac ou déjà habitués de la manifestation PIM, plus ou moins novices sur les questions du paysage et de l'autre, les membres du Réseau Paysage, professionnels déjà sensibilisés au paysage, ayant déjà un point de vue sur certains sujets, mais à la fois « étranger » au territoire du Pardiac. Il a donc fallu tenir un discours compréhensible par tous et avoir une certaine « élasticité » pour être en mesure de répondre à chacun, en adaptant la pédagogie à notre interlocuteur. De plus,

sans inscription préalable, le public n'était pas connu à l'avance (nombre, composition) et la découverte s'est faite *in situ*. Ainsi, parmi les participants, nous avons accueilli J-P Thibault, inspecteur général de l'environnement et du développement durable, chargé de mission « politique du paysage » au cabinet de Ségolène Royal. Avec le recul, nous faisons l'observation que la présence d'experts du paysage a été certainement un frein à l'expression du public « novice » sur les questions du paysage et à l'utilisation de l'appareil photo. Peut-être aurait-il fallu séparer ces deux publics ? Une autre difficulté est que nous n'avons pas eu le même public sur toute la journée. Si les deux activités ont sensiblement attirés le même nombre de personnes (33 matin et 28 après-midi), mis à part les personnes du Réseau Paysage, les autres participants de l'atelier, n'avaient pas fait la balade. Il a fallu s'adapter sur le moment et rebondir, réexpliquer les photos prises dans la matinée et les questions auxquelles elles se référaient pour animer l'échange durant l'atelier.

Enfin, le classeur itinérant a permis une grande adaptation ! J'ai pu constater ses atouts. Le fait d'avoir pris différents supports, même si tous n'ont pas été exploités durant la balade, a permis de répondre aux questions diverses des différents publics. Je l'ai aussi utilisé comme support ludique, en posant des devinettes à partir de la carte IGN ou des cartes postales anciennes pour les comparer à la réalité visible sur le terrain. Le public a été réceptif et sensible à ces « aller-retour » entre carte et paysages découverts *in situ*.

En définitive, la sensibilisation paysagère demande une grande capacité à réagir sur le moment, à rebondir sur les imprévus. Il faut en permanence s'adapter. Et si avec l'expérience, cet exercice s'acquière, le rôle de sensibilisateur n'en reste pas moins difficile. Il peut alors être confié à des « sensibilisateurs », des « médiateurs » qui ont reçu cette formation spécifique. Cependant, en termes de paysages ils ne sont pas experts. Nous pouvons alors nous demander : qui est légitime dans cette mission de sensibilisation paysagère : des « experts du paysage » ou des « experts de la sensibilisation » ?

## Conclusion

L'intérêt de la sensibilisation paysagère est la prise de conscience par toutes les populations de leur rôle à jouer dans la qualité de leur cadre de vie. **Sensibiliser par le paysage c'est faciliter, créer des liens, connecter, donner du sens, éveiller pour s'émerveiller et se constituer une culture paysagère.**

La « recette » (s'il en existe une ?) pour mener à bien une sensibilisation paysagère, c'est de mettre en œuvre une **pédagogie du paysage** : empathie, propédeutique, adaptation perpétuelle des outils, du discours, des méthodologies...

Dans la première partie, le processus de sensibilisation paysagère était schématisé (Figure 1) tel qu'il m'apparaissait dans une approche sommaire. Suite à mon travail effectué en CAUE et plus particulièrement ma mission sur le Pardiac qui a enrichi ma réflexion, ce schéma peut être affiné (Figure 20).

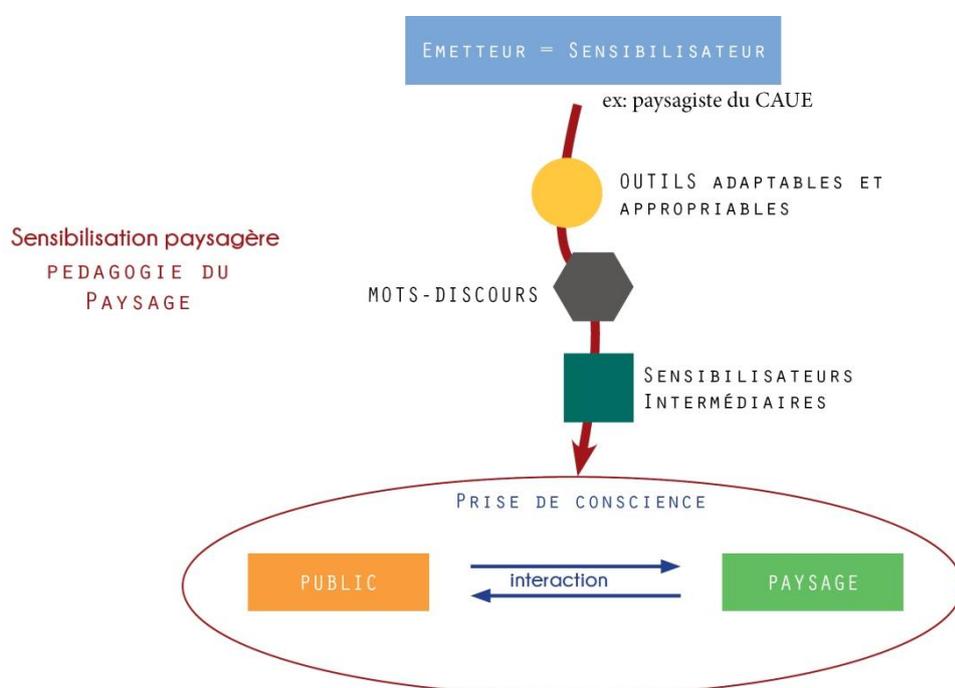


Figure 20: Schéma-Bilan sensibilisation paysagère, Auteur : C.de Rességuier

Pour pouvoir me positionner et cadrer mon étude dans une optique théorique, j'avais également affirmé la séparation entre médiation et sensibilisation paysagère. Cependant, après l'apport de l'expérience pratique, je constate que la frontière entre les deux termes n'est pas aussi franche. La sensibilisation permet tout comme la médiation, un enrichissement mutuel entre sensibilisateur et sensibilisé. En effet, la majorité des outils utilisés pour mener ces deux processus sont communs. Ils permettent de parler du paysage, de s'en servir comme « médiateur » pour accéder à la compréhension du territoire mais aussi pour recueillir les regards sur ce dernier.

Ce travail m'a permis de constater que la notion du « **temps** » est très importante. Finalement, l'enjeu majeur (mais aussi le plus difficile), est de faire prendre conscience que le paysage est un objet dynamique. C'est expliquer que le temps est à l'œuvre sans réussir à « montrer » en temps réel ces transformations, ce temps qui agit sur les paysages. Il faudrait alors mener véritablement une réflexion sur une **pédagogie de la dynamique** et inventer de

nouveaux outils pour y parvenir (ex : time-lapse sur des temps longs, non pas sur la journée mais sur des décennies... est-ce possible ?). Dans la sensibilisation paysagère les questions de la temporalité et de la subjectivité du paysage sont fondamentales. Nous devons sensibiliser au fait que le paysage change, mais aussi le regard que nous lui portons. Si nous sensibilisons un enfant à son territoire de vie, quelques années plus tard, le paysage aura évolué, mais l'enfant aussi aura grandi et son regard sera différent. Observateur(s) et observé (paysage) sont soumis au temps qui passe et à une série de filtres, qui influencent inmanquablement les perceptions.

Le CAUE de par son ancrage sur le territoire, peut-il être cet élément de mémoire (fixe), cette pérennité qui fera les liens entre paysages et publics divers?

Quant à l'ingénieur paysagiste, dans sa pratique, peut-il se positionner comme sensibilisateur sur ces problématiques actuelles et essentielles ?

Déjà, si nous réfléchissons à la façon de travailler du paysagiste, les dimensions spatiales et temporelles fonctionnent de concert. Le paysagiste introduit la notion de « temps » dans son approche spatiale : « *le temps historique de la mémoire des lieux, mais aussi le temps à venir ; ce qui définit le projet de paysage comme un processus explicable et modifiable, ouvert à tous les acteurs de la production de l'espace, c'est-à-dire un mouvement lent de transformation des espaces matériels et du rapport social à ces espaces* » (Donadieu, 1999, p15). Il a alors les compétences et le regard pour mener à bien des missions de sensibilisation par le paysage, auprès des populations.

Enfin, citons Michel Corajoud, paysagiste de renom disparu récemment, nous disant que  
***« la formidable potentialité de notre métier (de paysagiste) est d'être un métier de curieux, un métier qui aiguise le regard et l'attention et les porte sur le monde »***  
***(Corajoud et al., 2000)***

## Bibliographie

- Ambroise R. (2002). L'importance de la promenade, Atelier « Pédagogie par le paysage, pédagogie pour le paysage », CEP de Florac et Parc des Cévennes, Florac, 5-6 novembre.
- Bailly E. (2015). L'appréhension du paysage urbain, une opportunité pour renouveler la conception urbaine et les démarches participatives. In : Biodiversité, paysage et cadre de vie. La démocratie en pratique (dir. Y. Luginbühl), Victoire Edition, pp.139-154/287.
- Berque A. (1990). Médiance, de milieux en paysages. Reclus, Montpellier, 163 p.
- Beuret J.E. (2006). La conduite de la concertation. L'Harmattan, Paris, 340 p.
- Bonneaud F. et al. (2009). Représentation et interprétation du paysage. Outils pour observer, analyser, valoriser. Revue APPORT n°5, 24 p.
- Caille C. (2005). Le paysage de l'information à l'élaboration d'une culture paysagère. Vers des médiations paysagères au service des acteurs de l'aménagement des territoires. Doctorat en géographie, Université de Franche-Comté, 348 p.
- Corajoud M., Prozynska V. (2000). Michel Corajoud. Paysagiste. Hartmann Editions, 159 p.
- Davodeau H., Toublanc M. (2010). Le paysage-outil, les outils du paysage, principes et méthodes de la médiation paysagère. In : Co-construction ou construction en commun d'objectifs collectifs, Montpellier, Octobre 2010, pp.375-391/436.
- Davodeau H., Geisler E., Montembault D., Leconte L., (2014). La participation par les architectes et les paysagistes : vers une hybridation des pratiques ? In : Cahiers thématiques n° 13 de l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, pp. 171-184.
- Deffontaines J-P. et al (2006). Petit guide de l'observation du paysage. Editions Quae, Paris, 31 p.
- Donadiou P. (1999). Entre urbanité et ruralité : la médiation paysagiste. *Cybergeo Les annales de la recherche*, n°85, pp.6-15.
- Donadiou P., Mazas E. (2002). Des mots de paysage et de jardin. Dijon, Educagri, 316 p.
- Joliveau T. (1994). La gestion paysagère des espaces ruraux : questions, concepts, méthodes et outils. In : Revue géographie de Lyon, Vol.69, n°4. Paysage : le mot et la chose, pp. 325-334.
- Larousse (collectif) (2011). Larousse, Petit Larousse illustré, 1811 p.
- Le Floch S., Fortin M.-J., 2011. Le souci de l'acceptabilité sociale des projets énergétiques éoliens : entre consentement passif et adhésion volontaire des populations. Actes du Colloque international "Paysage et Développement Durable". Perpignan – Girona, MEDDTL, 16-18 mars 2011.
- Luginbühl Y. (2001). La demande sociale de paysage. In : Conseil national du paysage, Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire, séance inaugurale du 28 mai 2001, 17 p.

- Maldiney H. (1973). *Regard Parole Espace. L'Âge d'Homme*, Lausanne, 416 p.
- MEDD (2007). *La convention européenne du paysage : mise en œuvre en France*, mars 2007. Paris, 30p.
- MEEDDM (2009). *L'Observatoire photographique au service des politiques du paysage*. In : *Actes de colloque européen*, Paris, 13 au 14 novembre 2008, 196 p.
- Michelin Y. et al. (2009). *Paysage, outil de médiation*. *Revue APPORT* n°8, 24 p.
- Michelin Y. (2010). *Le bloc diagramme : une clé de compréhension des représentations du paysage chez les agriculteurs ? Mise au point d'une méthode d'enquête préalable à une gestion concertée du paysage en Artense (Massif central Français)*. *Cybergeo : European Journal of Geography*, 118.
- Montembault D. (2015). *Participation et renouvellement des pratiques paysagistes*. In : *Biodiversité, paysage et cadre de vie. La démocratie en pratique* (dir. Y. Luginbühl), Victoire Edition, pp.171-187/287.
- Oliveira R, Dneboskà M., Pinto Correia T. (2007). *De la perception du paysage à l'action paysagère. Le chemin est-il long ?* In : *Paysages : de la connaissance à l'action*. Berlan-Darqué M. et al., Edition Quae, Versailles, pp. 235-237.
- Roche A. (2007). *Les unités et structures paysagères dans les Atlas de Paysage*. Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Environnement, 57 p.
- Sgard A. (2010). *Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun*. *Cybergeo: Développement durable et territoires*, Vol. 1, n°2.
- Sgard A. (2014). *Le paysage, un objet politique*. *Intercommunalités*, mensuel édité par l'AdCF, n°191, p 8.
- Sirven B. et al. (2004). *Paysages du Gers*. Editions du Rouergue, Rodez, 269 p.
- URCAUE (collectif) (2015). *Paysages de Midi-Pyrénées : de la connaissance au projet*. co-édition URCAUE et DREAL Midi-Pyrénées, 217 p.
- Vue B. (2012). *Histoire des paysages*. Editions errance, Arles, Paris, 252 p.

## Sitographie

- [1] Centre Nationale de Ressources Textuelles et Lexicales, <http://www.cnrtl.fr/definition/education>
- [2] La manufacture des paysages, association, <http://www.lamanufacturedespaysages.org/>
- [3] Définition « entité paysagère », par le CAUE du Lot dans le dossier du réseau Paysage de Midi-Pyrénées, n°4, [http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Reseau\\_paysage-No4-2012\\_diffusion\\_cle072551.pdf](http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Reseau_paysage-No4-2012_diffusion_cle072551.pdf)
- [4] Legifrance, Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000522423>
- [5] Définition de la commission nationale de terminologie et de néologie, JORF n°0087 du 12 avril 2009, <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020506972>
- [6] WUNENBURGER J.-J. (1988). La métamorphose de l'âme, conférence prononcée par Jean-Jacques Wunenburger, le dimanche 1er mai 1988 à l'occasion du colloque *Éducation: le temps des solutions*. <http://agora.qc.ca/dossiers/compagnonnage>
- [7] PNR du Haut-Jura, [http://www.parc-haut-jura.fr/fr/sensibilisationculture/culture/paysages-sonores.263-299-462\\_1118.php](http://www.parc-haut-jura.fr/fr/sensibilisationculture/culture/paysages-sonores.263-299-462_1118.php)
- [8] Partoune C. (2008). Le filtrage de notre perception et de notre interprétation. *Hyperpaysages*, Laboratoire de Méthodologie de la Géographie, Université de Liège, <http://www.hyperpaysages.be/spip/spip.php?article45> (consulté le 30-05-2015)
- [9] Beringuier P., Bertrand M. (2006). Parler de paysage, c'est déjà prendre part à sa production. Lieux et moments de la construction du paysage dans le Vic Bilh et le Sillon Orb-Jaur (France) In : Colloque 416-Paysage et acteurs : dimensions et enjeux politiques de la construction du paysage, 74<sup>ème</sup> congrès ACFAS, Montréal, 16-17 mai 2006. VRM, [http://www.vrm.ca/documents/Paysage\\_Bertrand\\_Beringuier.pdf](http://www.vrm.ca/documents/Paysage_Bertrand_Beringuier.pdf) (consulté le 22-06-2015)
- [10] FNCAUE, communiqué de presse du 25 juin 2015 - par Jean-Marie Ruant, Architecte, Président de la FNCAUE, dans le cadre des Universités d'été de l'Architecture 2015, (organisées par le Conseil National de l'Ordre des Architectes), <http://fncaue.fr/?-Communiqués-de-presse-> (consulté le 15-07-2015)
- [11] Le Moniteur, 27 septembre 2013, n°5731-Cahier détaché n°2 CAUE : missions et fonctionnement, <http://www.lemoniteur.fr/>
- [12] Rapport conjoint de l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC) et du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD). (2014) <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Ressources/Rapports/Missions-statuts-et-financements-des-conseils-d-architecture-d-urbanisme-et-de-l-environnement-CAUE>
- [13] UNEP, enquête « les espaces verts de demain, usages et attentes des français », mars 2008, [http://www.gestiondifferenciee.org/IMG/pdf/DP\\_Les\\_francais\\_et\\_les\\_espaces\\_verts.pdf](http://www.gestiondifferenciee.org/IMG/pdf/DP_Les_francais_et_les_espaces_verts.pdf)
- [14] CAUE de l'Isère, Vidéo IMPACT <http://www.caue-isere.org/articles/outils-pedagogiques/>
- [15] Loi relative à la charte de l'environnement, <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000790249&dateTexte=&categorieLien=id>
- [16] CAUE85, <http://www.regardssurmonpaysage.fr/>
- [17] DATAR (2013), enquête Destination Campagnes, Etat des lieux et évaluations des attentes des clientèles potentielles, une étude de GMV conseil, publiée par la DATAR à la Documentation française, 118 p. <http://www.datar.gouv.fr/travaux-n-18-destination-campagnes-etat-des-lieux-et-evaluation-des-attentes-des-clienteles-potentie>
- [18] Davodeau H. (2014). *Position pédagogique* In [site personnel de Hervé Davodeau], <http://hervedavodeau.jimdo.com/enseignements/>
- [19] Pôle des arts urbains (<http://polau.org/>)
- [20] Pierre Redon, <http://marchesonore.com/>
- [21] Arbre et Paysage 32, lettre d'informations du mois d'août 2015, <http://url.snd43.ch/visu-614B66BD-26DC-4B20-8470-2E39F9B82587-452612981-697361-04082015.html> sur le site internet de l'association : <http://www.arbre-et-paysage32.com/>

**AGROCAMPUS  
OUEST**

**CFR Angers**

**CFR Rennes**



Année universitaire : 2014-2015

Spécialité :

Paysage

Spécialisation (et option éventuelle) :

Ingénierie des Territoires

### **Mémoire de Fin d'Études**

- d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

# **Comment mener à bien une sensibilisation paysagère en CAUE ?**

**Le cas des paysages du Pardiac**

Par : Camille DE RESSEGUIER

## **ANNEXES**



***Soutenu à Angers, le 18 septembre 2015***

### ***Devant le jury composé de :***

Présidente : Elise Geisler, architecte-paysagiste maître de conférences à Agrocampus-ouest

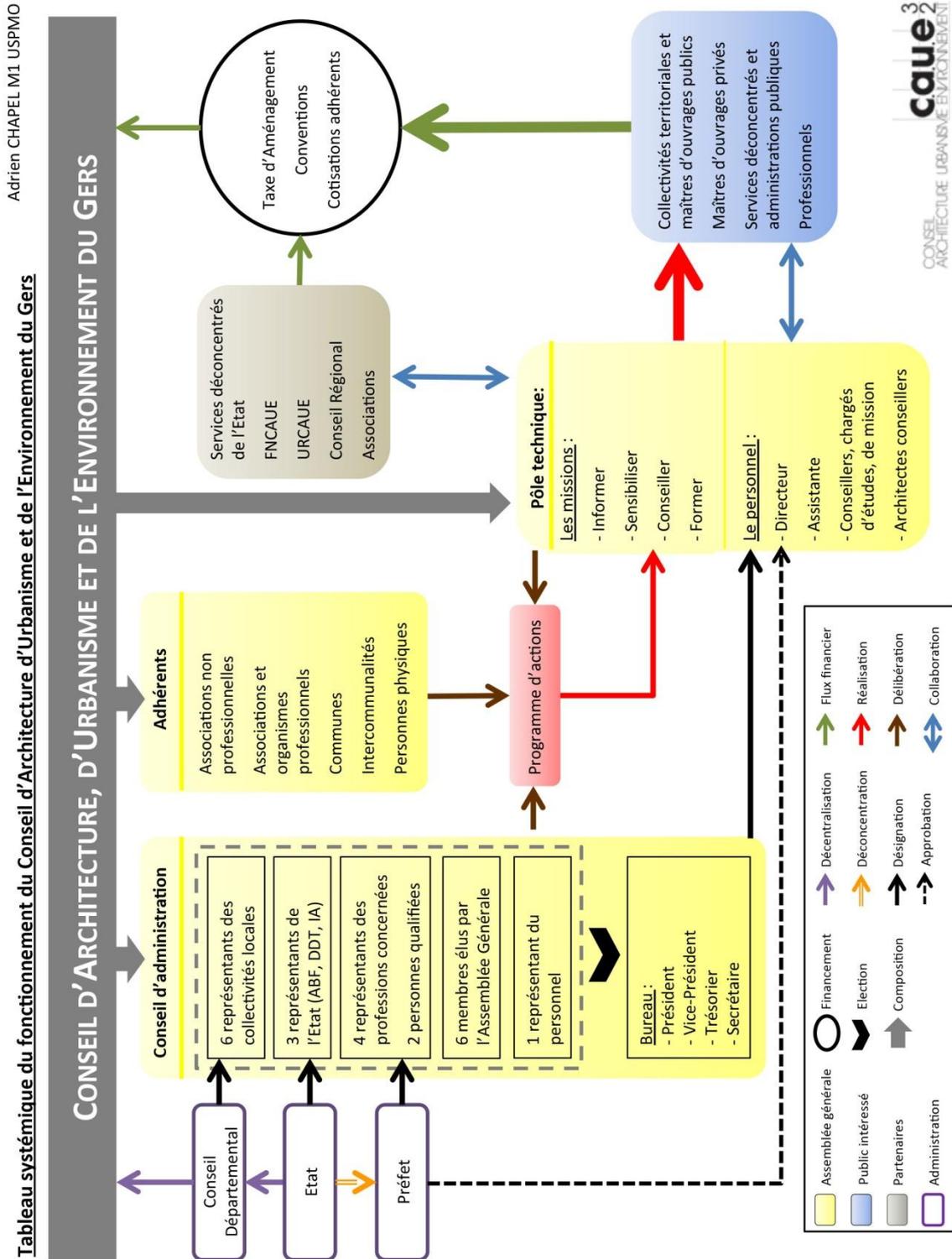
Maître de stage : Laetitia Ricaud-Laffitte, paysagiste au CAUE32

Enseignant référent : David Montebault, enseignant chercheur à Agrocampus-ouest

*Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST*

**Annexe I : Organisation du CAUE32**

Réalisation : Adrien Chapel, stagiaire CAUE32, juillet 2015



## Annexe II : Les Jeudis du CAUE32-calendrier 2014-2015

Source : CAUE32

## Calendrier des ateliers 2015

Dates	Thèmes et contenus des ateliers d'information	Responsable
26 février 2015	« Patrimoine végétal de votre commune » Pour beaucoup, le patrimoine végétal fait penser au patrimoine arboré. Pourtant, il concerne beaucoup plus que cela : les arbustes, les fleurs (vivaces, bulbes, annuelles...), les pelouses... Comment gérer et entretenir une palette végétale aussi variée ? Quelles techniques utiliser pour répondre aux exigences de développement durable ?	Laëtitia LAFFITTE
26 mars 2015	« Habitat, densité et formes urbaines en milieu rural » À l'heure des SCOT, des PLU, de la lutte contre la consommation d'espace et la banalisation des paysages, pour répondre à la demande croissante de logements, la densification de l'existant et de nouveaux habitats est un enjeu majeur. Quelles formes d'habitat sont compatibles avec la production de celles-ci et les dynamiques actuelles.	Frédéric POULLE
30 avril 2015	« Accessibilité des bâtiments et espaces publics » Un atelier pour faire le point sur les nouvelles dispositions en matière d'accessibilité des équipements et des espaces publics et la mise en place des Agendas d'Accessibilité Programmée (AdAP).	Philippe BRET
28 mai 2015	« La réglementation en matière de publicité et d'affichage dans les communes » Enseignes, pré-enseignes, publicité, signalétique... ce sont autant de termes qui recoupent des réalités différentes. Quel rôle de l'état, quel rôle du maire ou de l'intercommunalité en la matière ? Ou est qu'un règlement local de publicité (RLP) quel intérêt ? Un premier tour d'horizon pour cerner les bases de la réglementation en matière de publicité et d'affichage dans les enjeux pour les communes (avec la participation de Pierre Guilain de la DDT 32).	Frédéric POULLE
25 juin 2015	« Le patrimoine rural et sa sauvegarde » Le petit patrimoine bâti, souvent méconnu, parfois négligé, est un élément essentiel de l'identité culturelle et historique des territoires. Il contribue à la qualité du cadre de vie. Ce legs des générations passées est fragile et risque de disparaître, il est important de sensibiliser la population à sa conservation. Sa valorisation est un enjeu pour l'attractivité des espaces ruraux.	
24 septembre 2015	« L'arbre en milieu urbain » L'arbre est probablement le végétal le plus apprécié en milieu urbain mais il est aussi le plus délicat. Le patrimoine arboré nécessite beaucoup d'attention. Comment choisir un arbre pour renouveler ou développer ce patrimoine ? Comment le planter dans de bonnes conditions et lui assurer une longue vie ?	Laëtitia LAFFITTE
29 octobre 2015	« Le patrimoine rural et sa sauvegarde » Le petit patrimoine bâti, souvent méconnu, parfois négligé, est un élément essentiel de l'identité culturelle et historique des territoires. Il contribue à la qualité du cadre de vie. Ce legs des générations passées est fragile et risque de disparaître, il est important de sensibiliser la population à sa conservation. Sa valorisation est un enjeu pour l'attractivité des espaces ruraux.	Jean-François GARDÈRE
26 novembre 2015	« Réhabilitation des bâtiments et efficacité énergétique » Les consommations énergétiques liées à l'utilisation des bâtiments sont les plus importantes après le transport. La réhabilitation thermique et énergétique des bâtiments est donc un enjeu majeur. Quels sont les grands objectifs des politiques publiques en la matière ? Comment aborder les problématiques énergétiques d'un bâtiment ? Performance, économie, efficacité...	Céline PERES
17 décembre 2015	« Coût global, performances énergétiques et qualité environnementale » Le développement des problématiques économiques, sociales, de développement durable à la construction impose de plus en plus au maître d'ouvrage public d'aborder leurs projets de construction ou de réhabilitation en terme de coût global. Charge foncière, travaux de construction, aménagement de abords, frais études, maintenance, exploitation, plus que jamais la réalisation d'un équipement public nécessite d'intégrer cette réflexion.	Philippe BRET

Les ateliers qui ont été animés en 2014 sont toujours disponibles en fonction de vos demandes.

Rappel des sujets traités : (Laëtitia LAFFITTE)

- « Les compétences et les MOP (Méthode d'Organisation Publique) » (Philippe BRET)
- « Les compétences des collectivités et l'urbanisme » (Frédéric POULLE)
- « Fleurissement, embellissement, cadre de vie » (Laëtitia LAFFITTE)
- « Communes et documents d'urbanisme » (Frédéric POULLE)
- « Patrimoine et identité des territoires » (Philippe BRET)

## Les jeudis du CAUE 32 : Ateliers d'information pour les nouvelles équipes municipales

Les nouvelles équipes municipales sont souvent démunies face aux nombreuses obligations et problématiques auxquelles elles sont confrontées.

Le CAUE vous propose donc une série d'ateliers d'information sur différents thèmes qui touchent l'urbanisme, le bâti, l'énergie et le cadre de vie plus généralement.

Ces ateliers ne sont pas là pour apporter une réponse précise à chaque situation mais plutôt pour vous aider à connaître et comprendre avant d'agir dans tel ou tel domaine.

Venez participer à ces ateliers qui pourront ensuite, selon vos besoins et vos demandes, se décliner au niveau de votre commune ou intercommunalité.

### Quels publics ?

Ces ateliers sont ouverts à tous les acteurs de l'aménagement et du cadre de vie :

. **Élus** : conseillers départementaux et régionaux, président de communauté de communes ou délégués communautaires, maires ou conseillers municipaux,

. **Personnels de collectivités** : secrétaire de mairie, agents des services techniques, directeur des services d'intercommunalité, animateur de Pays...

. **Professionnels** : Architecte, Paysagiste, Urbaniste, Géomètre,...

### Quand ? Où ?

Les ateliers se déroulent :  
- le jeudi de 18h00 à 20h00  
- dans les locaux du CAUE du Gers (sauf mention spécifique)  
29 chemin de Baron - 32 000 Auch

### Conditions de participation et Tarif

**Inscription préalable obligatoire** - nombre de places limité - priorités données aux adhérents  
Nombre d'inscrit minimum : 7 personnes  
Nombre d'inscrit maximum : 20 personnes  
Gratuit pour les élus et agents des collectivités adhérentes au CAUE  
15 euros / personne pour les non-adhérents

### Renseignements et inscriptions :

Auprès du CAUE du Gers, contact : Frédéric Pouille  
Tel : 05.62.05.02.22  
courriel : fpouille-32@caue-mp.fr



CAUE 32 et ateliers - juillet 2015

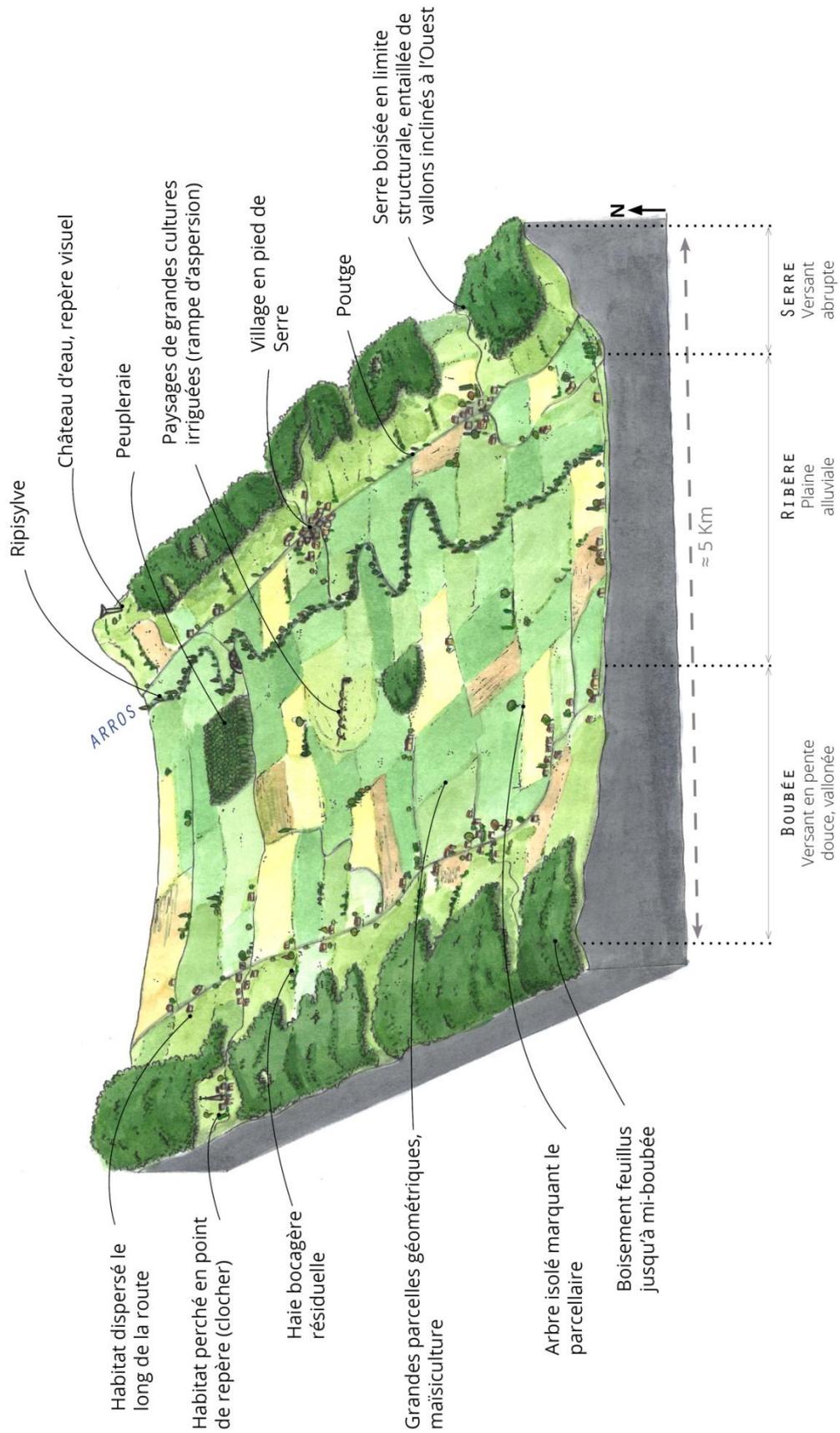
### Annexe III : Bloc diagramme théorique de la vallée dissymétrique dans le Gers

Source : CAUE32 et Camille de Rességuier



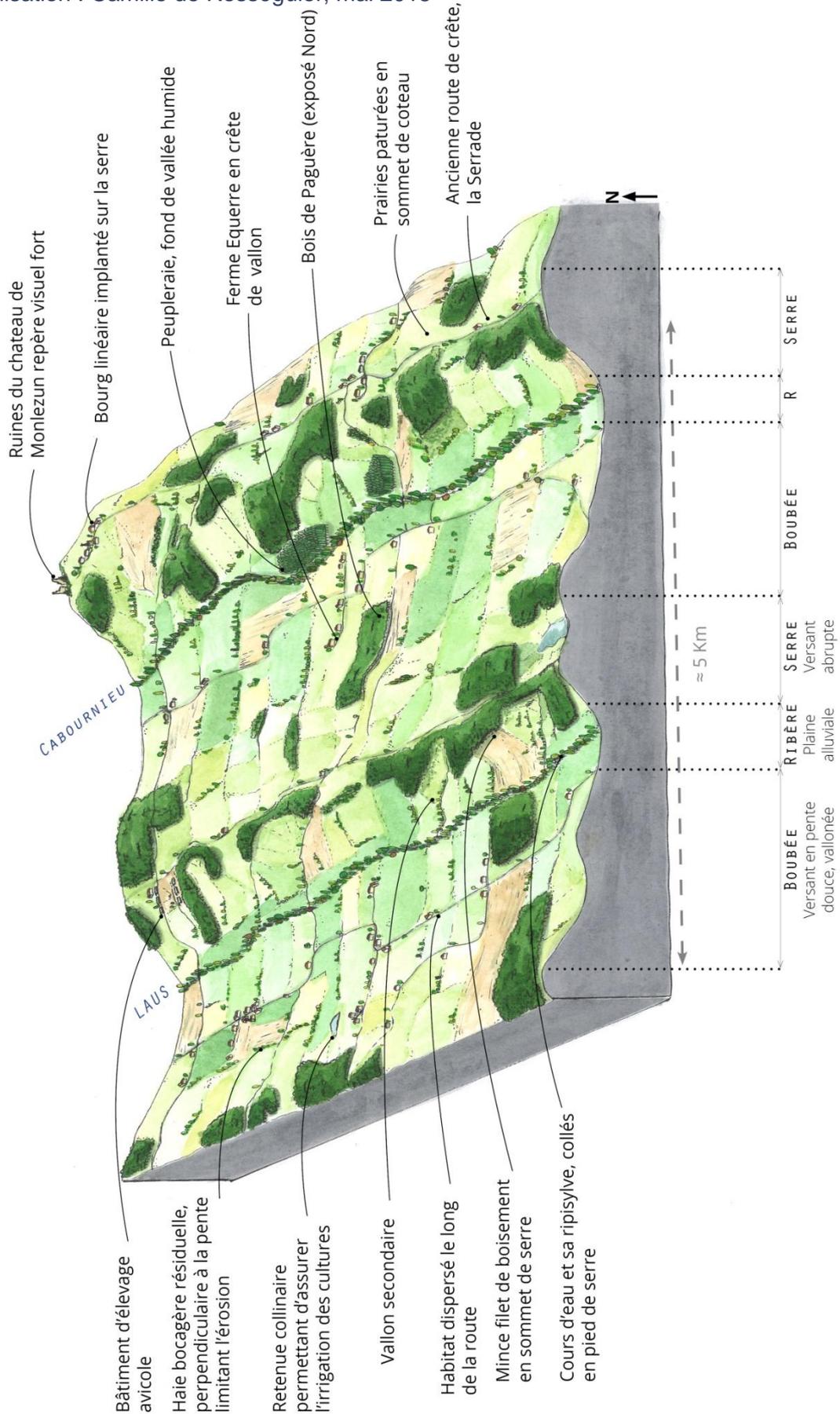
**Annexe IV : Bloc diagramme de la Plaine de l'Arros (limite ouest du Pardiac)**

Réalisation : Camille de Resseguier, mai 2015

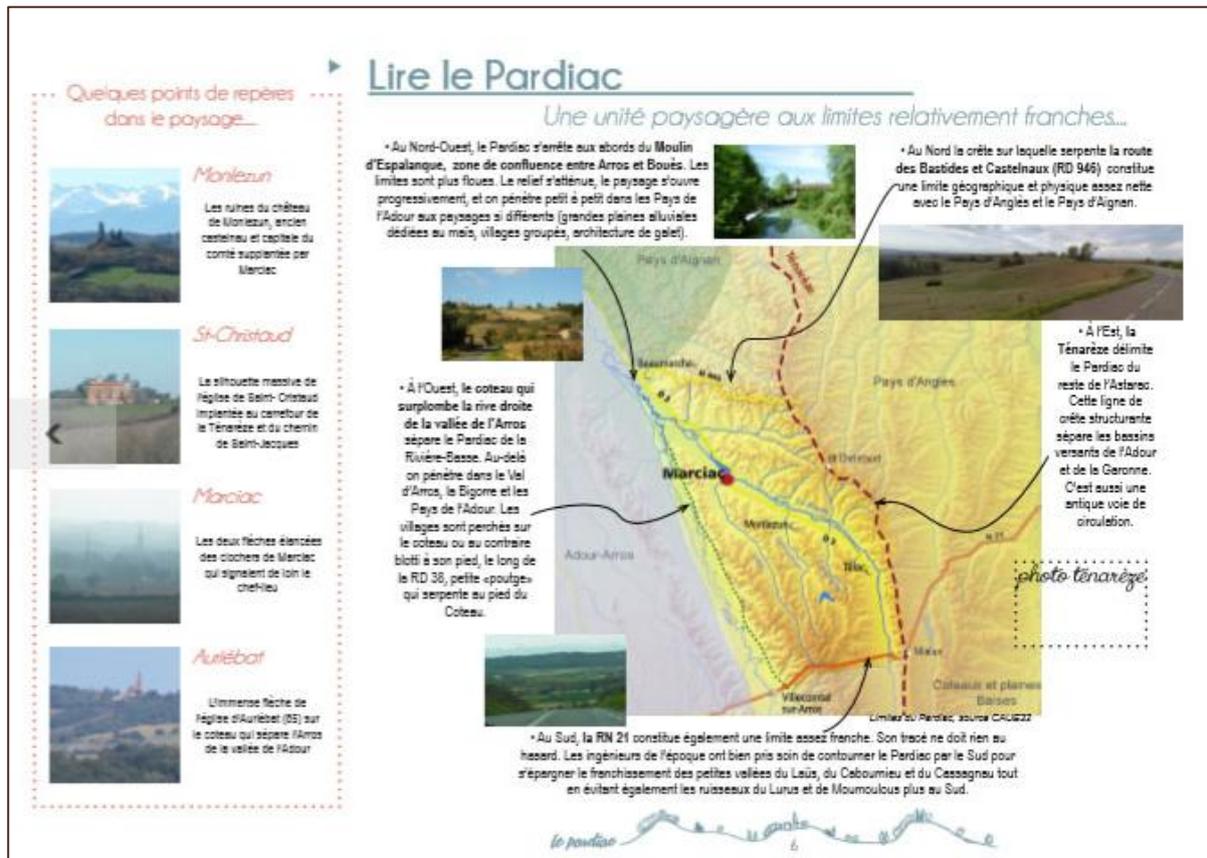


**Annexe V : Bloc diagramme du Cœur du Pardiac**

Réalisation : Camille de Rességuier, mai 2015



Annexe VI : Extraits de la Publication pour sensibiliser le grand public



Ci-dessus, extrait d'une page de la publication, première partie « Lire », explication des limites de l'unité paysagère Pardiac. Ci-dessous, extrait présentant une coupe pour situer le Pardiac et comprendre le jeu d'échelle entre les différentes plaines du territoire.

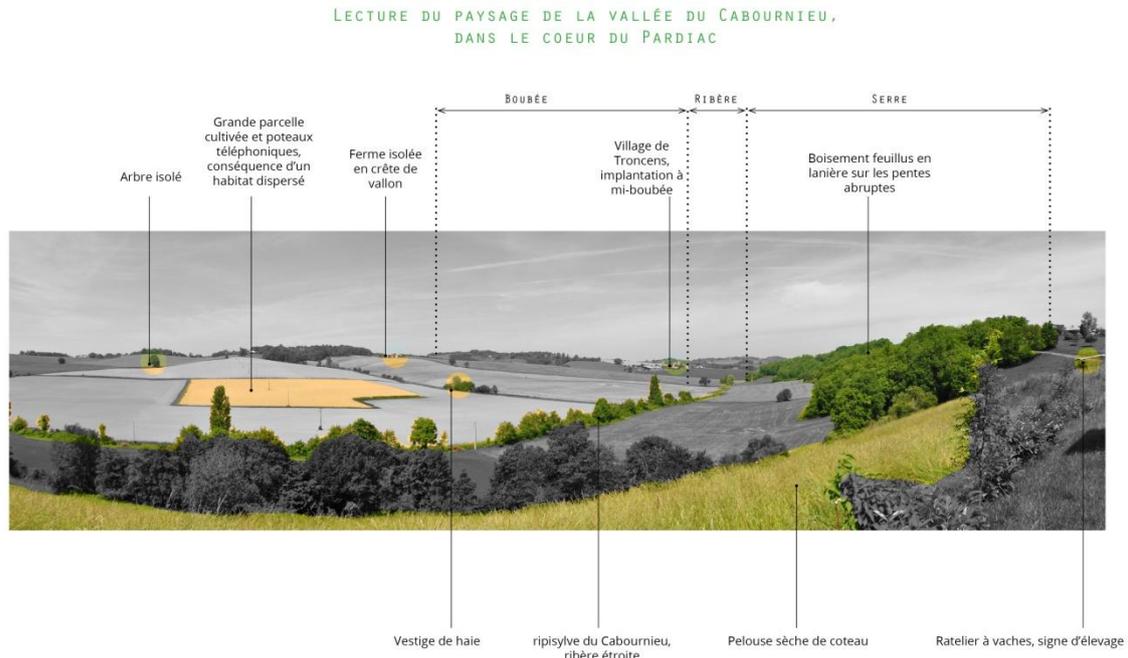


Extrait de la partie « Comprendre » présentant les matériaux et techniques de construction différents sur le territoire du Pardiac, et influencés par les unités voisines.

Réalisations : Camille de Rességuier, 2015

## Annexe VI : Suite

Présentation de quelques productions graphiques extraites de la publication (non dans leur mise en forme définitive) réalisées lors du stage au CAUE32.



Ci-dessus : Lecture paysagère de la sous-unité paysagère « Cœur du Pardiac ». Ci-dessous : Sensibilisation à la temporalité du paysage en proposant des photos prises du même endroit (Cœur du Pardiac) pour montrer les effets de la saisonnalité.



## Annexe VII : Présentation du Réseau Paysage Midi-Pyrénées,

**PUBLICATION :**



Couvertures «Dossier du réseau», premiers numéros




**CONTACTS :**

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Midi-Pyrénées  
Service des Territoires, de l'Aménagement, de l'Énergie et du Logement  
1, rue de la Cité Administrative, bât B  
CS 80002  
31074 TOULOUSE Cedex 9  
Catherine PELLEGRY-HOLLARD  
catherine.hollard@developpement-durable.gouv.fr

Union Régionale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, Midi-Pyrénées  
5, avenue Frizac  
31400 TOULOUSE  
Philippe LABAUME  
p.labaume-ur@caue-mp.fr  
www.caue-mp.fr

**COMITÉ D'ANIMATION**



**Réseau Paysage Midi-Pyrénées**

**Le réseau paysage, un outil au service de la prise en compte des paysages dans l'action publique.**

Un réseau d'acteurs interprofessionnels  
Un espace de rencontre, d'échange et de projet  
Une manière d'associer et de collaborer en faveur du paysage

**UN RÉSEAU INTERPROFESSIONNEL FÉDÉRÉ AUTOUR DU PAYSAGE**

Le Réseau Paysage s'appuie sur la Convention Européenne des Paysages (CEP). Elle associe, depuis 2004, des acteurs institutionnels, territoriaux, scientifiques et associatifs qui désirent s'impliquer collectivement dans la connaissance et l'action paysagères.

Il rassemble et fédère plus d'une centaine d'institutions parmi lesquelles :

- **les services de l'État :**  
DREAL, DRAC, DRAAF, DDT, STAP, préfectures...
- **les collectivités territoriales et locales :**  
Conseils généraux, conseil régional, PNR, intercommunalités, pays...
- **les établissements d'enseignement supérieur et de recherche :**  
UTM, ENFA, INRA, ENSAT, ENSAPB...
- **des organismes socio-professionnels et associations :**  
CAUE, AFAHC, Chambre d'agriculture
- **les professionnels et praticiens :**  
Paysagistes, Architectes, Urbanistes, Bureaux d'études...

[www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr](http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr)

**OBJECTIFS : un réseau alliant échanges, débats, connaissances**

Le réseau paysage a pour objectif de participer à la mise en œuvre et la promotion de la politique des paysages en région.  
Il repose principalement sur l'animation et la mobilisation des différents acteurs dans un cadre de partage et d'enrichissement.



- **Développement et appropriation des connaissances :**  
Atlas des paysages, observatoire



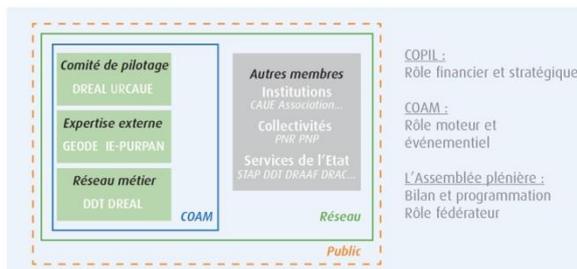
- **Formation et professionnalisation des compétences :**  
Connaissances/Compétences/Enjeux/Pratiques du terrain



- **Animation, transfert et diffusion :**  
Échange d'expériences, de savoir-faire, information, édition

**ORGANISATION : un réseau partenarial piloté par plusieurs institutions**

Le Réseau Paysage Midi-Pyrénées (RPMP) est piloté par la DREAL<sup>®</sup> en collaboration avec l'URCAUE<sup>®</sup>, s'appuie sur 3 niveaux décisionnels : le Comité de Pilotage (COPIL), le Comité d'Animation (COAM) et l'Assemblée Plénière annuelle.

**PRODUCTIONS : un réseau fertile**

- Organisation et animation de **Journées Thématiques d'échanges (JTE)**  
Thématiques abordées : paysage et site, paysage et énergies renouvelables, paysage et politique de l'eau, paysage et biodiversité...
- Accompagnement et valorisation de l'**Atlas des Paysages**  
Utilisation de la connaissance au service du projet de territoire.
- Mise en place d'un **plan de formation**  
Journées et ateliers de terrain animés.
- Création d'un **Observatoire Régional des Paysages**  
Elaboration d'un outil commun pour analyser, décomposer, interpréter le paysage.



JTE du 19 mai 2011, «Dossier du réseau» N°2

**PUBLICATIONS : un réseau qui s'exprime et diffuse**

Le réseau met à disposition divers documents ou ressources numériques afin de partager et diffuser l'information :

«Les dossiers du réseau» capitalisent les informations acquises au cours des JTE pour les diffuser sous forme de dossiers thématiques.

«Paysage-Info» est une lettre bimensuelle d'information faisant le relais des actualités destinées à l'ensemble des membres du réseau.

«Internet» est un espace collaboratif qui contribue à développer une culture partagée sous forme de base de données en ligne.

Retrouvez toutes les actualités du Réseau Paysage sur son site Internet :

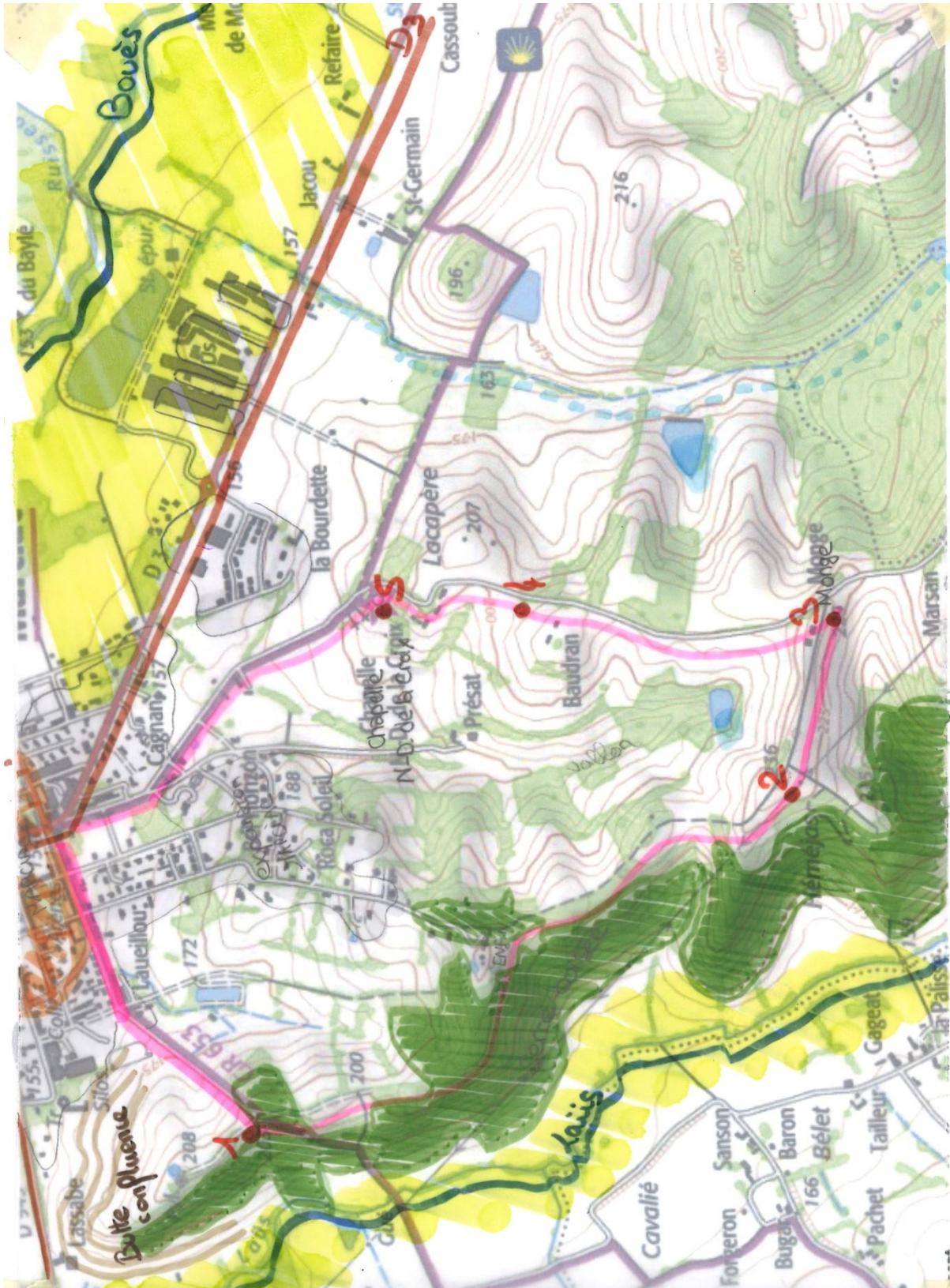
<http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/le-reseau-paysage-midi-pyrenees-r1731.html>

<sup>®</sup>DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
<sup>®</sup>URCAUE : Union Régionale des CAUE

Source : <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/>

**Annexe VIII : Itinéraire de la balade paysagère « Paysages In Pardiac », journée du 28 juillet 2015**

Fond de carte IGN, calque Camille de Rességuier, itinéraire en rose avec les 5 points d'arrêts



**Annexe IX : Extraits de la conférence PIM, du 28 juillet 2015**

**Lire le Pardiac : Une perception d'ensemble nuancée, distinction de 4 sous-unités**

Les nuances du Pardiac (sous-unités paysagères):

- Plaine du Bouès
- Cœur du Pardiac
- Zone de Confluence
- Vallée du Lys

● Marciac, paysage urbain

Le Pardiac est composé de 4 sous-unités. Lors de la conférence, pour chacune d'elles, la présentation comprenait : une carte pour la localiser dans le Pardiac et une photo prise par drone légendée, montrant ses principales caractéristiques structurelles.

Puis une déclinaison en 4 images permettait de « ressentir » l'ambiance paysagère, et des mots clés accompagnaient l'ensemble.

**Lire le Pardiac : La plaine du Bouès, colonne vertébrale du Pardiac**

Photo prise depuis la crête de Miélan, Loos, Juin 2015

**Lire le Pardiac : La plaine du Bouès, colonne vertébrale du Pardiac**

**Rivière**  
Vitesse  
Circulation  
**Horizontalité**  
Maisiculture

Un paysage de plaine, où la D3 bordée de ses platanes ...

*Le pardiac*

## Annexe IX Suite

### Lire le Pardiac : La plaine du Bouès, colonne vertébrale du Pardiac






**Ribère**

*Vitesse*

Circulation

**Horizontalité**

*Maisiculture*

... ces larges horizons cultivés, ponctués de fermes équerre...

*Le pardiac*

Ci-dessus, extrait de la plaine du Bouès, la « colonne vertébrale » du Pardiac- utilisation des photos drone pour « prendre de la hauteur » et expliquer par exemple l'implantation du bâti particulière le long de l'axe principal (D3) du Pardiac.

### Lire le Pardiac : La zone de confluence, mariage avec les paysages de l'Adour



**Ouverture**

*Humide*

Peupleraie

Irrigation

*Grande plaine alluviale*

... des vastes cultures de plaines irriguées (maïs)...

Ci-dessus, photo traduisant l'ambiance de la sous-unité paysagère décrite, ici la « zone de confluence » avec les vastes champs de maïs irrigués.

## Annexe IX Suite

## Lire le Pardiac : La plaine du Bouès, colonne vertébrale du Pardiac

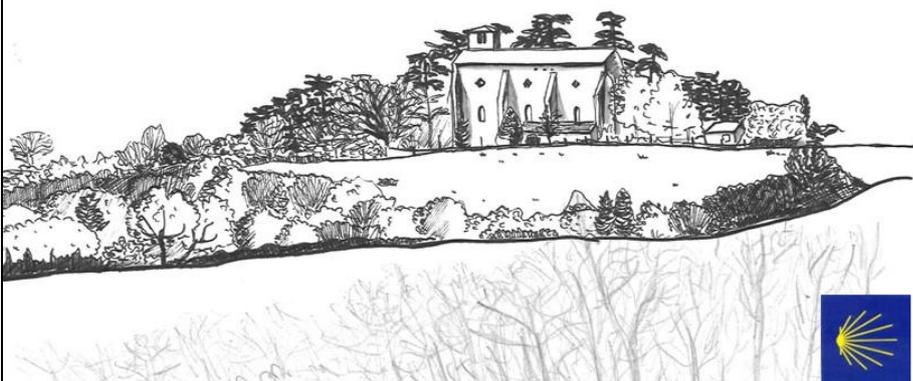
**Ribère***Vitesse**Circulation***Horizontalité***Maisiculture*

...et de quelques vestiges de ce paysage de l'eau comme ce bassin d'inondation (casier d'étalement).



Des photos avec aide de lecture paysagère (traits-couleur) pour mieux lire certaines formes paysagères particulières, ci-dessus un casier d'étalement.

## Lire le Pardiac : La vallée du Lys, une vallée « secrète »

**Elevage***Petite vallee**Mystérieuse***Boisement***intime*

...qui prend naissance à St Christaud, carrefour de la Ténarèze et du chemin de St Jacques,...

Une diversité de support graphique pour sensibiliser : ici le croquis pour représenter l'église de Saint-Christaud, élément majeur, « point de repère » du territoire du Pardiac.

### Annexe X: Aquarelle sensibilisatrice : « Ce pied de l'Astarac, tourné vers l'Adour »

Réalisation : Camille de Rességuier, juin 2015

